

Les soldats sont (presque) tous partis!

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Un porte-parole du ministère de la Défense a confirmé hier que les militaires, qui étaient venus prêter main-forte aux policiers dans le Québec, sont presque tous retournés à leurs fonctions régulières.

Quelques soldats demeurent toutefois en poste pour assurer la protection d'un petit nombre de personnes, notamment des membres du corps diplomatique et des ministres. On n'a pas dit cependant combien de soldats étaient affectés à ces fonctions.

Mais, pour l'ensemble, on a confirmé le retrait des troupes, comme l'avait annoncé d'ailleurs le premier ministre Trudeau la veille de Noël, à la suite d'une entente intervenue avec les autorités québécoises.

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le parlement fédéral sera appelé, dans les prochaines semaines, à voter une loi à caractère permanent, qui, le cas échéant, permettrait au gouvernement d'assurer la sécurité de l'Etat sans l'obliger à recourir à des législations d'exception comme les mesures de guerre et les pouvoirs d'exception.

Le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott-Trudeau, qui s'est envolé pour Singapour aujourd'hui, a par ailleurs déclaré, à sa sortie d'une rencontre avec le Comité des "huit" pour la défense de la démocratie au Québec, hier soir, que toute requête du cabinet Bourassa "influencerait considérablement" la décision du gouvernement fédéral à savoir s'il doit maintenir les pouvoirs spéciaux d'urgence ou les abolir.

Le président du comité, le professeur Guy Rocher, le directeur du Devoir, M. Claude Ryan et M. Charles Taylor, sont sortis de la rencontre avec la même impression.

Il n'est pas impossible d'autre part,

que le comité des "huit" s'adresse de nouveau à MM. Bourassa et Choquette pour leur demander de recommander le rappel "des pouvoirs d'urgence provisoires". Une première rencontre a déjà eu lieu le 22 décembre et elle portait sur ce même sujet.

Les entretiens de lundi soir ont duré plus de deux heures. Ils se sont déroulés entre Québécois, M. Trudeau, son chef de cabinet, M. Marc Lalonde, le nouveau solliciteur général du Canada, Me Jean-Pierre Goyer, d'une part et les "huit", MM. Rocher, Ryan, Taylor, Raymond Laliberté, Fernand Dumont, Pierre Harvey, Jean Gérin-Lajoie et le Père Vincent Harvey, d'autre part.

Les échanges ont porté sur le recours aux mesures de guerre, aux pouvoirs spéciaux, et en particulier sur les événements d'octobre, sur le diagnostic débouchant sur "l'état d'insurrection appréhendée"; et sur l'avenir, c'est-à-dire sur la façon de protéger l'Etat contre la violence sans donner dans la répression.

De l'aveu même de M. Rocher, les échanges qui se sont poursuivis pendant deux heures ont été cordiaux. Ils

ont été "longs" et "francs", description qui prend tout son sens quand on sait que les interlocuteurs en présence partent généralement de postulats diamétralement opposés en autant que les événements d'octobre sont concernés.

M. Ryan a précisé qu'on n'avait pas abordé, autrement que par certaines allusions, des questions plus politiques comme le présumé complot contre le gouvernement Bourassa, sujet qui aurait pu, comme l'a souligné le directeur du Devoir, accaparer plusieurs

des précieuses minutes de l'entretien. On présume aussi qu'il en fut de même de l'incident suscité par la présence de M. Marc Lalonde au colloque du 12 décembre dernier, à Montréal.

Voir OTTAWA SONGE, page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, mardi 5 janvier 1971, 87^e année, no 3, 46 pages, 4 cahiers

★★ 10¢

Francis Simard aux policiers

"Nous étions conscients de nos actes"

par Lucien RIVARD

Dans les quelques heures qui ont suivi son arrestation, le 28 décembre dernier, Francis Simard aurait fait une déclaration de six pages alors qu'il était interrogé par le caporal Jacques Gaboury, de la Sûreté du Québec.

La déclaration de Simard aurait été

faite en présence de l'agent Marcel Vigneault, qui en faisait la transcription, et Simard aurait refusé de la signer, prétextant ne pas vouloir s'impliquer dans cette affaire.

Cité comme témoin à l'enquête, hier matin, le caporal Gaboury a lu en entier la déclaration recueillie de Simard et dans laquelle il relatait les circons-

tances de l'enlèvement et de l'assassinat du ministre Laporte.

Selon cette déclaration, le ministre aurait été assassiné de sang-froid par les frères Rose et Simard, vers 5 h. 20, l'après-midi du 17 octobre dernier.

"Nous étions conscients de ce que nous faisons, a dit Simard. Politiquement, nous devions le faire et nous

l'avons fait.

"Nous avons étonné Pierre Laporte avec la chaîne qu'il portait au cou", a-t-il dit.

Au début de sa déclaration, Simard avait parlé du voyage au Texas qu'il a effectué au début de novembre en compagnie des frères Rose et de leur mère.

"C'est au cours du voyage de retour, le soir du 5 octobre, alors que nous étions à New York, que nous avons entendu à la radio la nouvelle de l'enlèvement de M. Cross", aurait déclaré Simard.

Il aurait ajouté que le groupe ne croyait pas cette action efficace, parce qu'il s'agissait d'un Britannique et

ils auraient résolu d'enlever "quelqu'un d'important dans le parti libéral".

Aucun nom n'avait alors été cité et, déjà, on voyait aux préparatifs puis-que l'on s'est arrêté dans une ville pour acheter des montures de bois pour transformer des fusils M-1.

Voir NOUS ETIONS, page A 6



La Place St-Marc
sous la neige

L'Europe et les Européens n'en sortent plus de cette vague de froid qui bat tous les records. Même si le froid a raison de tous les systèmes de chauffage, les jeunes, eux, sont par contre tout fiers des caprices de dame Nature. Sur la Place Saint-Marc, à Venise (eh! oui, à Venise!) de jeunes italiens s'en donnent à cœur-joie dans la neige, si rare à tomber dans la cité des Doges.

telephoto UPI

sommaire

Annonces classées / D 3 à D 10
Arts et Spectacles / B 7 à B 9
Bandes dessinées / D 2
Cinéma / B 8
Décès, naissances, etc. / D 11
Economie / A 8 à A 10
Editorial / A 4
Êtes-vous observateurs? / D 8
Horoscope / C 7
Informations étrangères / D 1
Informations nationales / A 2 et C 8
La bonne table / C 1 - C 2
L'auto / B 5 - B 6
Les secrets de polichinelle / C 6
Loto-Press / D 10
Mots croisés / D 4
"Mot-mystère" / D 6
Radio et télévision / B 8
Sports / B 1 à B 4
Tribunaux / D 12
Transactions Immobilières / D 10
Vivre aujourd'hui / C 4 à C 7
Votre médecin / C 5



**la force
de l'argent
au service de la
jeune famille**

Accusations portées aujourd'hui contre les présumés meurtriers de Pierre Laporte

par Lucien RIVARD

Après un suspense de près de deux mois, le rideau est tombé hier sur le dernier acte de l'enquête du coroner sur la mort du ministre du Travail et de l'Immigration du Québec, M. Pierre Laporte.

Ce dernier acte s'annonçait fertile en rebondissements de toutes sortes à la suite des derniers développements dans l'enquête policière.

De fait, il a fourni beaucoup de sensationnel mais, le représentant du ministère public, Me Jacques Ducros, a commandé la tombée du rideau en

pleine action en déclarant sa preuve close, sans faire entendre aucun des sept derniers témoins appréhendés en rapport avec ce meurtre et qui étaient détenus en vertu d'un mandat du coroner.

Ces sept témoins, qui s'ajoutaient aux trois fugitifs, appréhendés le 28 décembre dernier dans une maison de ferme de Saint-Luc, devaient être cités hier, mais on a passé outre.

Après la tombée du rideau, tous les regards se sont tournés vers le juge Jacques Trahan, nommé coroner ad hoc pour enquêter sur les circons-

tances ayant entouré la mort du ministre.

Celui-ci devait toutefois maintenir la suspense en remettant le prononcé de son verdict à trois heures plus tard.

Criminellement responsables

"L'enquête qui se termine avait pour but exclusivement la recherche et l'étude des circonstances qui ont entouré la mort du ministre Pierre Laporte, survenue le ou vers le 17 octobre 1970", a dit le juge Trahan, à la reprise de l'enquête, hier après-midi.

"Nous sommes satisfaits, après avoir entendu les médecins légistes, que M. Laporte est décédé d'une mort que MM. Paul Rose, Jacques Rose, Francis Simard et Bernard Lortie devaient être tenus criminellement responsables de cette mort", a ajouté le juge.

"Conformément aux prescriptions de l'article 448 du Code pénal, nous ordonnons donc que ces personnes soient mises sous garde et conduites, sans délai, devant un juge de paix."

C'est sur ces paroles que les détenus ont repris le chemin des cellules en attendant de comparaître, aujourd'hui sous une accusation de meurtre.

Refus de témoigner

Au cours de l'avant-midi, les trois témoins principaux avaient soulevé l'intérêt et pris la vedette en refusant de témoigner et en accompagnant ce refus de déclarations et de slogans fracassants.

Quand Me Jacques Ducros a lancé le nom de Francis Simard comme témoin, il y eut un remous dans la salle parce que l'on ne s'attendait nullement à ce qu'il soit appelé aussi tôt.

L'entrée de Simard a d'ailleurs été fort remarquée. Il s'est avancé la tête haute et le poing droit levé en criant: "Vive le FLQ, vive le Québec libre!"

Simard, qui portait les mêmes vêtements que lors de sa comparution du 29 décembre dernier, a refusé de dire quoi que ce soit concernant l'enquête et s'est fait fi de toutes les questions qui lui étaient posées.

Voir ACCUSATIONS, page A 6

Voir MENDOZA DIT, page A 6

Quatre cachettes en l'espace de 79 jours

C'est parce qu'il faisait trop froid dans la grange abandonnée de Saint-Bonaventure, où ils avaient cherché refuge, que les frères Rose et Francis Simard sont démenagés au 114 Rang des Grands-Prés, à Saint-Luc, où ils devaient être appréhendés par la police, le 28 décembre dernier.

Au cours des 79 jours qu'a duré leur fuite, les frères Rose et Simard ont changé quatre fois de cachette, étant à chaque fois obligés de se déplacer pour une raison ou pour une autre.

— En quittant le 5630, rue Armstrong, à Saint-Hubert, le trio, avec Bernard Lortie, s'est installé au 3720 chemin de la Reine-Marie.

— Après l'arrestation de Bernard Lortie, le 6 novembre, les frères Rose et Simard ont quitté leur cachette le lendemain pour se rendre au 1485 est, rue Laurier.

— Moins de 24 heures plus tard, ils quittaient ce logis pour se rendre dans une grange à Saint-Bonaventure.

— Dans la semaine du 15 novembre, ils allaient s'installer au 114 Rang des Grands-Prés, à Saint-Luc.

Première cache

La première cache des fuyards était de conception tellement parfaite que les frères Rose et Simard ont réussi à échapper à la perquisition policière qui s'est effectuée le 6 novembre à l'appartement 12, du 3720, chemin de la Reine-Marie.

Il s'agissait comme on le sait d'un réduit construit à l'arrière du placard d'entrée de l'appartement, en coupant les dimensions d'un autre placard adjacent, ouvrant celui-ci sur l'une des chambres de l'appartement.

Demeurés bien cachés dans le réduit, les frères Rose et Simard devaient attendre que les policiers qui gardaient la place sortent pour aller souper, après avoir mis les scellés sur la porte, avant de quitter leur retraite.

Le trio est sorti par la porte arrière de l'appartement qui a été laissée entrouverte après leur départ.

Voir QUATRE CACHETTES, page A 6



● **En 1971,
la réforme
des commissions
scolaires**

— page A 5

● **Explosion à
Miami Beach: un
mort, 40 blessés**

— page A 7

● **Un PNB de \$90
milliards en 71**

— page A 8

● **Photo-couleur,
le judoka
Pierre Tilsner**

— page B 2

météo

On prévoit pour aujourd'hui dans la région de Montréal un temps couvert avec des chutes de pluie verglaçante suivies de chutes locales de neige accompagnées de vents forts.

Max. 35° Min. 25° ● Détails à la page A 6



Achetez maintenant
Inter-Loto
Janvier **2.00**

Trudeau part pour l'Asie en espérant éviter l'effritement du Commonwealth à Singapour

par la PC et l'AFP

Le premier ministre Pierre Elliott Trudeau entreprend, aujourd'hui, un périple de 312 semaines en Asie, dont le principal point d'intérêt sera la conférence des premiers ministres du Commonwealth, qui se tiendra à Singapour, du 14 au 22 janvier.

L'épineuse question de la fourniture d'armes britanniques à l'Afrique du Sud, ainsi que la situation en Rhodesie, feront probablement l'objet des principaux débats à cette conférence.

M. Trudeau a déjà indiqué que le problème des armes à l'Afrique du Sud constitue l'une des plus grandes menaces auxquelles le Commonwealth ait eu à faire face depuis plusieurs années.

Le premier ministre britannique, M. Edward Heath, a révélé, au cours des entretiens privés qu'il a eus avec M. Trudeau, le mois dernier, que son gouvernement envisageait sérieusement à l'avenir l'embargo imposé sur les ventes d'armes à l'Afrique du Sud, il y a six ans.

De source autorisée à Londres, on indiquait, lundi, que le comité de défense et de politique étrangère du Cabinet britannique a adopté comme ligne de conduite, à deux jours du départ de M. Heath pour Singapour, que chacun des 31 pays membres du Commonwealth, y compris la Grande-Bretagne, doit être libre d'adopter une politique conforme à ses intérêts, sans que ses partenaires s'arrogent le droit

de le juger et moins encore de le condamner.

Discussion raisonnable

Cette position, qui serait, entérinée, aujourd'hui, par le Cabinet réuni au complet, a été réaffirmée en dépit des réactions négatives, et parfois hostiles, que le projet britannique a suscitées dans la plupart des pays africains et asiatiques ainsi qu'au Canada.

M. Heath, souligne-t-on à Whitehall, espère que cette question pourra être discutée raisonnablement, sans qu'elle donne lieu à des scènes orageuses et à des menaces de retrait ou d'expulsion. Le premier ministre fera d'ailleurs valoir que plusieurs pays du Commonwealth poursuivent, en politique étrangère, des objectifs très différents de ceux de la Grande-Bretagne, sans que celle-ci songe à les priver de l'aide technique et financière qu'elle leur accorde.

Le gouvernement britannique s'est toutefois prudemment abstenu d'annoncer sa décision concernant la fourniture d'armes à Pretoria, vraisemblablement dans l'espoir d'éviter un éclat à la conférence de Singapour.

Certains leaders africains ont indiqué que la fourniture d'armes britanniques à l'Afrique du Sud les obligerait à abandonner le Commonwealth.

M. Trudeau a souligné la possibilité que la conférence de Singapour serve de tremplin pour trouver une solution équitable à ce problème,

ce qui permettrait d'éviter l'effritement du Commonwealth.

Alternatives

Mais la majorité des observateurs estiment qu'il sera très difficile de sortir de cette impasse, car, des deux côtés, les parties ont adopté des positions fermes et peut-être inconciliables.

Toutefois, à Londres, le secrétaire général du Commonwealth, M. Arnold Smith, du Canada, a déclaré qu'à son avis les divergences de vues n'étaient pas inconciliables.

Du côté canadien, on est d'avis qu'il est peut-être possible de trouver des alternatives au projet britannique, qui vise à équiper les forces maritimes sud-africaines afin d'assurer la protection du centre névralgique qu'est la route commerciale du Cap de Bonne-Espérance, contre les forces navales soviétiques dans l'océan Indien.

Mais peu de détails sont fournis quant à la façon dont la chose pourrait être réalisée.

Même si le problème de Pretoria prendra indiscutablement la vedette à Singapour, il faut aussi prévoir que les premiers ministres se pencheront sur la situation toujours dangereuse qui prévaut en Rhodesie.

La Rhodesie a unilatéralement décrété son indépendance de la Grande-Bretagne, en 1965. Tout comme l'Afrique du Sud, la majorité de la population de la Rhodesie est de race noire et le pays est dirigé par une minorité de Blancs.

Trudeau-Heath

Lors de la dernière réunion du Commonwealth, il y a deux ans, à Londres, les premiers ministres avaient unanimement déclaré que la saisie du pouvoir par la minorité blanche de Rhodesie ne pourrait jamais être reconnue ou tolérée.

M. Trudeau doit donner une conférence de presse avant de quitter Ottawa pour se rendre d'abord au Pakistan, premier arrêt de sa tournée dans cinq pays. Il se rendra également en Inde, au Ceylan, et en Indonésie.

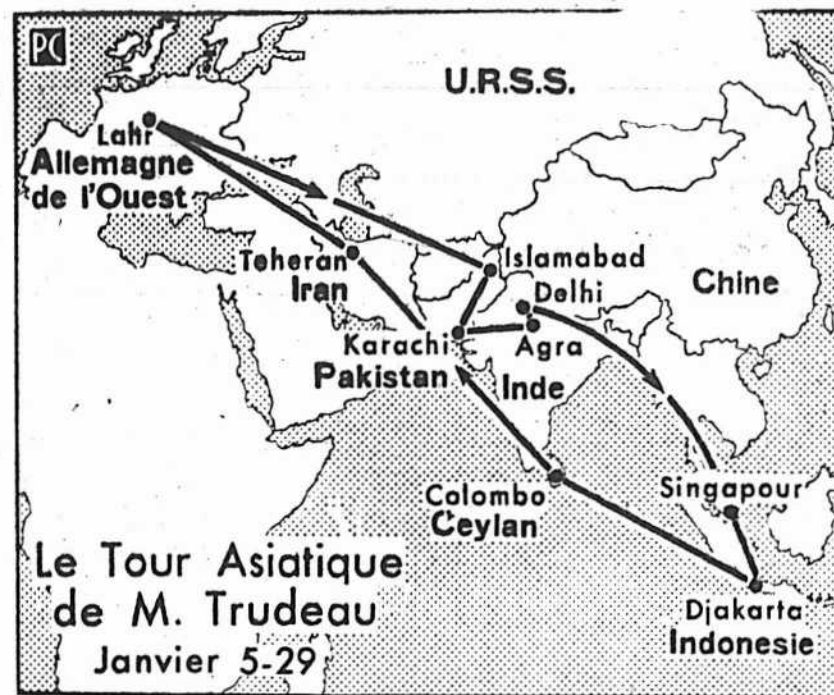
Quant à M. Heath, il aura l'occasion de discuter du problème des armes avec les dirigeants des deux plus grands pays du Commonwealth, le Pakistan et l'Inde, avant de se rendre à Singapour. Il visitera le Pakistan les 8 et 9 janvier, puis se rendra en Inde pour une visite qui durera jusqu'au 12 janvier.

Il rencontrera également M. Trudeau durant son séjour à la Nouvelle-Delhi.

M. Heath commencera son voyage par un séjour à Chypre où, mercredi et jeudi, il s'entretiendra avec le président Makarios et inspectera les troupes britanniques stationnées dans l'île.

Avant d'arriver à Singapour, le 13 janvier, M. Heath confèrera à Kuala Lumpur avec les dirigeants de la Malaisie.

Le secrétaire au Foreign Office, Sir Alec Douglas Home, rejoindra directement le premier ministre à Singapour.



Le Tour Asiatique de M. Trudeau
Janvier 5-29

L'ITINERAIRE DE TRUDEAU — Du 5 au 29 janvier, le premier ministre du Canada visitera six pays au cours de sa tournée asiatique, dont l'événement marquant sera la conférence des chefs de gouvernement du Commonwealth, à Singapour, du 14 au 22. M. Trudeau quittera Ottawa par avion, aujourd'hui (mardi), à destination de la base des forces armées canadiennes de Lahr, en République fédérale allemande. De là, il se rendra à Islamabad et à Karachi, au Pakistan occidental, puis à Agra et à Delhi, en Inde. M. Trudeau ira ensuite assister à la conférence du Commonwealth. Sur le chemin du retour, il visitera Djakarta, en Indonésie, et Téhéran, en Iran, avant de regagner Ottawa, via Lahr, le 29 janvier.



Enfoncé dans la neige, cet habitant de Madison au Wisconsin n'a pas oublié de passer sa pièce de monnaie dans le parcomètre, comme l'exige le règlement. Il lui faut cependant beaucoup de courage lorsqu'on sait que la violente tempête qui s'est abattue sur certains centres américains a laissé jusqu'à 20 pouces de neige.

Ottawa est sceptique au sujet des révélations sur le "complot" de l'ambassade du Canada à Moscou

Tandis qu'un porte-parole du ministère canadien des Affaires extérieures s'est refusé à tout commentaire sur les révélations d'un ancien agent de police secrète soviétique concernant des affaires d'espionnage impliquant des membres de l'ambassade canadienne à Moscou, le Commissaire de la Gendarmerie royale du Canada, M. W. L. Higgitt, a déclaré que les déclarations de l'ex-agent au sujet de la police fédérale sont fausses et que les propos de l'ancien agent sont à ce point nébuleux qu'il n'en a rien cru. "Ce n'est pas ainsi que se déroulent les choses", a-t-il déclaré.

On sait que Yuri Krotkov, qui a

comparu devant un comité du Sénat américain sous le nom de George Karlin, a exposé, dans un témoignage rendu public récemment, des plans visant à compromettre des diplomates en leur fournissant — ainsi qu'à leurs femmes — toute une gamme d'attraits compagnons et compagnes d'alcôves.

Krotkov a parlé d'une aventure galante entre un diplomate canadien non identifié et une jeune espionne russe. Il a également relaté une tentative d'attirer des jeunes secrétaires de l'ambassade canadienne dans une confortable dacha, où tout était préparé pour qu'elles se fassent de nouveaux

amis soviétiques. Cette tentative a lamentablement échoué, de son propre aveu.

Notant que les demoiselles étaient particulièrement bien entraînées avant d'aller en poste, l'ancien espion s'est attiré le commentaire suivant d'un porte-parole du ministère des Affaires extérieures: "Nous espérons qu'il en était ainsi. Une formation toute spéciale est donnée à tous les membres du personnel en poste dans les ambassades canadiennes outre-mer, et tout spécialement sur les questions de sécurité et comment y faire face."

Karlin, qui s'est enfui de Moscou à Londres en 1963, avait été recruté par la police secrète soviétique en 1946.

Dans son témoignage, basé en bonne partie sur des ouï-dire d'autres agents soviétiques, Krotkov a évoqué une idylle entre un diplomate canadien et une espionne soviétique nommée Zoya, laquelle idylle aurait également peu rapporté aux services secrets soviétiques. Le diplomate canadien, selon l'ancien espion, aurait été rappelé.

Le porte-parole du ministère des Affaires extérieures, interrogé au sujet du rappel d'un membre du personnel à cette date, s'est refusé à tout commentaire.

Controverse sur le statut des femmes au sein du NPD

REGINA (PC) — James Laxer, candidat des dissidents à la direction du parti national NPD, a déclaré, lundi, qu'il s'attend à une forte confrontation au sujet du statut des femmes à la convention d'avril.

M. Laxer, qui n'a que 29 ans, a déclaré que le parti a toujours soutenu, en théorie, que si une femme en avait la compétence, elle devrait détenir l'importation quel poste.

Les dissidents soutiennent que les

Une violente tempête qui se dirige vers le Canada a laissé plus de 18 pouces de neige aux États-Unis

CHICAGO (PC) — Une violente tempête qui se dirige présentement vers le Canada a laissé plus de 18 pouces de neige, lundi en certaines régions des États-Unis, en plus de créer un embouteillage sans précédent sur les routes importantes, du Colorado au Michigan, tandis que des milliers de vacanciers revenaient chez eux, après le congé du Jour de l'An.

Du sommet des Rocheuses aux Grands Lacs, la tempête a jusqu'à maintenant coûté une trentaine de vies humaines. Plusieurs de ces victimes ont succombé à un surcroît d'exercice, soit en pelletant ou en poussant des véhicules en panne.

Nouveau parti politique dans l'Ouest

EDMONTON (PC) — Un nouveau parti politique vient de naître au pays. Il s'agit du Parti de l'Ouest du Canada, dont la fondation a été rendue publique, lundi, par M. Gerry K.J. Beck, d'Edmonton, vice-président du nouveau parti pour l'Alberta.

M. Beck a souligné que le principal objectif du parti est d'obtenir plus d'autonomie pour les Canadiens de l'Ouest.

Le parti vise également à obtenir la majorité des sièges de l'Ouest canadien aux Communes, à créer une équipe de travail de l'Ouest au Parlement et à faire sentir l'influence de l'Ouest canadien dans les politiques nationales.

M. Ernie Lemberg, de Maple Ridge, C.B., est le secrétaire national du parti. Les autres vice-présidents provinciaux sont Lee J. Powell, de Vancouver; G. Tomlinson, de Saskatoon, et Douglas Ligertwood, de Winnipeg.

Un député se penche sur les problèmes des immigrants canadiens installés à l'Est

OTTAWA (PC) — Dans une lettre récemment adressée au ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, le député libéral de Toronto Parkdale, M. Stanley Haidasz, demande au gouvernement de faire connaître sa politique à propos du problème des immigrants canadiens séparés de leurs familles par les "barrières d'émigration" dressées autour des pays de l'Europe de l'Est.

La lettre, dont la teneur a été divulguée lundi, précise que tout le problème découle de ce que des pays de l'Europe centrale et orientale refusent à plusieurs de leurs citoyens des visas d'émigration.

M. Haidasz ajoute qu'il a profité d'un récent voyage en Pologne pour discuter de ce problème avec les autorités polonaises. Ces dernières, dit-il, ont prêté une "oreille sympathique" à ses propos, en assurant qu'elles examineraient de nouveau toute cette question.

femmes devraient détenir 50 pour cent des postes dans l'exécutif du parti.

"Mais je ne crois pas que le parti a été sérieux, dit le jeune professeur d'histoire à l'Université Queen's, au sujet des femmes."

M. Laxer a révélé qu'à un meeting des autres partisans des dissidents, à travers le Canada, on a demandé la nationalisation d'industries comme le pétrole, le gaz naturel, les pipelines et les forêts.

Dans les régions les plus durement frappées, toute activité a cessé pendant quelques heures. Les écoles, les commerces et les usines étant paralysés à cause du manque de moyens de transport.

La tempête, commencée dimanche, a été particulièrement violente dans l'Iowa, le Nebraska et le Kansas. Mason City était recouverte de 20 pouces de neige et dans certaines villes de l'Iowa, hier, on rapportait des bancs de neige de 25 pieds de haut. La Crosse, au Wisconsin, a été ensevelie sous une couche record de 16 pouces de neige.

Plusieurs aéroports étaient fermés et les voyageurs n'arrivaient pas à se trouver de chambre dans les hôtels et les hôtels du Centre-Ouest des États-Unis.

13 morts en Iowa
L'un des points les plus éprouvés fut l'Iowa où l'avalanche de neige était soufflée par des vents atteignant jusqu'à 50 milles à l'heure. Dans ce seul État, les autorités ont attribué au moins 13 morts à la tempête et ne pensaient pas que les institutions scolaires puissent ouvrir leurs portes aujourd'hui.

Il a neigé jusqu'au Nouveau-Mexique et en Oklahoma, tandis que le thermomètre faisait des chutes sans précédent dans le sud du Texas et en Californie.

A Cotulla, au Texas, la température est tombée de 60 degrés en moins de 18 heures: il faisait 96 degrés dimanche et 36 degrés lundi.

A Londres
Les aéroports de Londres, Heathrow et de Gatwick, se sont transformés en vastes dortoirs, la nuit dernière. Toute

la journée d'hier, des milliers de personnes ont en effet attendu vainement des avions dont le décollage était sans cesse remis, en raison des mauvaises conditions atmosphériques. Le départ de ces passagers risque d'être encore fort compromis aujourd'hui, car les services de météorologie ne prévoient aucune amélioration du temps et estiment que la région londonienne restera dans le brouillard.

Hier après-midi, seuls trois avions, dont un jet d'affaires privé, ont pu décoller de l'aéroport de Londres, si bien que toutes les salles d'attente étaient absolument bondées et qu'il fallait faire plus d'une heure de queue aux bars et restaurants avant de pouvoir se faire servir.

Un homme d'affaires qui attendait déjà depuis 24 heures un hypothétique départ a résumé la situation en déclarant: "Je veux aller aux toilettes, mais je préfère ne pas y aller car on va prendre mon siège et je devrais m'asseoir par terre".

A Paris

Au lieu de passer la nuit au-dessus de l'Atlantique, les deux cent trente passagers d'un vol à destination de New York ont dormi dans l'enceinte de l'aéroport d'Orly. Un très léger retard avant le départ de l'appareil — prévu pour 23h15 lundi — a fait passer à celui-ci l'heure autorisée pour le décollage en vertu de la réglementation sur la limitation du bruit. Plusieurs passagers ont exprimé leur contrariété pour finalement faire contre-mauvaise fortune bon cœur et accepter d'attendre 6h15 ce matin, heure à laquelle ils décolleront — après ce retard nocturne — pour les États-Unis.

Ellner
LE JOAILLIER

DERNIÈRE SEMAINE
AUBAINE
SUPER VENTE
30 à 70%
DE RABAIS
sur toute
merchandise
en magasin.

PLACE VICTORIA 861-1845

UNIVERSITE DE MONTREAL SERVICE D'EDUCATION PERMANENTE

TRIMESTRE HIVER-PRINTEMPS 1971

SCIENCES HUMAINES

- Les Indiens et les Esquimaux, de la préhistoire à nos jours.
- Le structuralisme: au-delà d'une mode.
- Les journaux, la télévision, la radio: étude objective de l'information.
- Leadership et relations humaines dans l'exercice de la fonction d'autorité.
- Stage d'entraînement au travail en équipe.
- Régime d'assurance-maladie et ou médecine libérale?
- Les parents face à la réforme scolaire.
- Psycho-sociologie de la vie moderne.

SCIENCES

- Qu'est-ce que l'informatique?

Annuaire sur demande au: Service d'éducation permanente,
3333, Chemin de la Reine-Marie,
Tél.: 343-6090 (jour), 343-6992 (soir)



Evangelii et Nicoletta, la femme et la fille du capitaine Theodoros Psaltis, ont été les premières à féliciter le commandant du "Golden Eagle" pour la canne à pommeau d'or qui lui a été remise, hier midi. Elles rapporteront la canne à leur maison d'Athènes pour montrer ce que papa a gagné à Montréal!

La canne à pommeau d'or au capitaine du "Golden Eagle"

par Denis MASSE

Ce n'est pas uniquement au capitaine du "Golden Eagle" qu'a été remise, hier, la fameuse canne à pommeau d'or, mais aussi à sa femme, Evangelii, et à sa fille de cinq ans, Nicoletta.

Pour la première fois dans l'histoire du port de Montréal, l'épouse du capitaine de la canne à pommeau d'or était à ses côtés au moment de la remise du trophée. Pour la première fois aussi, la canne était attribuée au capitaine d'un pétrolier. L'heureux gagnant, le capitaine Theodoros Psaltis, suspendra son trophée dans sa maison d'Athènes.

Le "Golden Eagle", rappellez-le, a franchi les limites du port de Montréal à minuit et 20 minutes dans la nuit du 1er janvier, devenant ainsi le premier océanique à faire son entrée dans le port en 1971.

L'imposant navire-citerne de 13,396 tonnes a été suivi peu après par le

cargo soviétique "Severodvinsk", qui tentait de remporter la canne mais que la glace a immobilisé pendant quelques heures en aval de Sorel.

En remettant la canne à pommeau d'or au capitaine Psaltis, le directeur du port, M. Guy Beaudet, a rappelé que cette cérémonie traditionnelle se répétait à Montréal depuis plus de 140 ans.

Depuis les derniers douze ans, a-t-il déclaré, soit depuis l'avènement de la navigation d'hiver, cette tradition n'a pas la même signification qu'autrefois alors qu'elle signalait le réveil de l'activité portuaire. Toutefois, poursuit M. Beaudet, nous croyons devoir perpétuer cette tradition parce qu'elle attire l'attention sur le fait de la navigation d'hiver jusqu'à Montréal, fait trop peu connu du public.

La cérémonie d'hier a eu lieu au siège de l'administration du port de Montréal, à la Cité du Havre.

Le capitaine Psaltis, en réponse à l'allocution de M. Beaudet, a rendu

hommage aux deux pilotes qui ont guidé le pétrolier au seul du port de Montréal, MM. Lomer Gariépy et Gaston Daneau.

Le "Golden Eagle", propriété du consortium Cosmic Enterprises Limited, du Libéria, fait partie d'une flotte de cinq pétroliers. Il a apporté à Montréal une pleine cargaison d'essence venant d'Aruba, dans les Antilles néerlandaises.

A Québec, un navire du CP

A Québec, où l'on remet aussi traditionnellement une canne à pommeau d'or au premier océanique de l'année, le trophée va pour une quatrième année consécutive à un cargo de CP Navigation.

Cette fois c'est le capitaine B.O.H. Brown, commandant le "CP Ambassador" qui reçoit cet honneur. Le navire, venant de Rotterdam, laisse à Québec une cargaison complète de containers.

BATIMENT

Québec demande aux intéressés de respecter le décret du travail

par Pierre VENNAT

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, n'a pas l'intention d'écarter ses vacances, même si son décret de la construction est contesté.

En conséquence, il ne sera pas de retour à son bureau avant la semaine prochaine, même si la Fédération de la construction du Québec a donné pour instruction à ses membres de contester le décret, notamment en ne payant pas, en province, les hausses salariales qui doivent assurer, progressivement, le rattrapage avec Montréal.

Au ministère du Travail, hier, on a fait savoir que le ministre, de toute façon, a demandé aux parties de se conformer au décret et de respecter la loi. Le décret, en effet, a force de loi depuis le 1er janvier.

On mentionne que si le patronat ne respectait pas le décret, il serait soumis aux foudres du Code du travail, dans pareils cas.

Un porte-parole du ministère a même déclaré que le cas échéant, "la loi étant la loi" et "le décret de la construction étant une loi comme les autres", le ministère de la Justice pourrait se voir confier la responsabi-

lité de prendre des procédures, mais il a été impossible de faire endosser ces propos officiellement par le ministre.

La semaine prochaine

Au Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ), où l'on boycotte également le décret, mais pour des raisons différentes, l'on attend de savoir jusqu'à quel point le boycottage patronal est efficace avant de se lancer dans des déclarations.

M. André Desjardins, directeur du conseil et vice-président de la FTQ, n'est pas surpris, toutefois, que le décret, qui n'a rien pour plaire à aucune partie, dit-il, sauf peut-être à la CSN, soit si vivement contesté.

La FTQ, pour sa part, déplore la perte de plusieurs droits acquis qu'elle avait chaudement décrochés dans des conventions collectives antérieures.

De plus, elle conteste le nouveau régime de sécurité d'emploi, et M. Desjardins affirme que le boycottage est un succès et que plus de 30,000 membres de la FTQ le respectent et ne se sont pas encore procuré la carte d'enregistrement des ouvriers de la construction, obligatoire depuis le 1er janvier.

"Si notre boycottage n'était pas efficace, pourquoi nous appellerait-on continuellement pour nous faire changer d'avis", dit-il.

Il a conclu en disant que ce n'est que lors de la paie de la semaine prochaine que l'on saura si le patronat boycotte efficacement le décret et, si oui, le mouvement syndical saura bien trouver les moyens de le faire respecter.

"C'est au gouvernement, à ce qu'il me semble de prendre les moyens nécessaires pour présenter un décret qui soit acceptable et applicable par tout le monde."

A la CSN

A la CSN, M. Renald Carey, président de la Fédération du bâtiment et du bois, qui avait fait la grève l'été dernier pour la parité salariale est prêt à passer à l'action si le boycottage patronal faisait boue de neige.

"Si le boycottage dure, on va se battre, c'est garanti", a-t-il déclaré.

"Le gouvernement, s'il est sérieux, a besoin de faire respecter son décret. Sans ça, il n'y aura plus de relations patronales-ouvrières possibles dans la construction."

Controverse enchevêtrée autour de la requête de cautionnement de Lemieux

par Léopold LIZOTTE

La requête en cautionnement de Me Robert Lemieux, représentée devant le juge Roger Ouimet, hier après-midi, risque fort de constituer un... procès avant le procès, et pourrait conduire à des incidents percutants, si l'on s'en rapporte à quelques étincelles qui se sont produites en fin de séance, hier après-midi.

Alors que le jeune avocat était reconduit aux cellules, une brève discussion s'est élevée entre lui et les deux procureurs spéciaux de la couronne, M. Gabriel Lapointe et Bruno Pateras, discussion qui s'est si rapidement envenimée que, près de la cage de l'ascenseur, les épithètes les plus incisives volaient.

Le prisonnier qualifiait Me Lapointe de fasciste et Me Pateras lançait le mot de paranoïaque, à l'évidente adresse du premier.

Le tout avait apparemment été provoqué par la dernière demande qu'avait faite le prévenu, en cour même, au juge Ouimet.

Alors que ce dernier avait lui-même suggéré que l'on mette en preuve non seulement les célèbres conférences de presse qu'a tenues Me Lemieux à l'hôtel Nelson, en octobre, mais également le texte de son intervention à sa comparution devant le juge Deslauriers, ce dernier demanda s'il aurait, dans les circonstances, le droit de présenter une réplique pleine et entière.

"Aussi pleine et entière que le juge décidera", de répondre le tribunal.

Par le truchement de son procureur, Me Michel Proulx, Me Lemieux demandait alors que soit convoqué devant le tribunal Me Robert Demers, celui-là même qui avait été nommé négociateur du gouvernement provincial, au moment des tractations faites pour tenter de faire libérer MM. Cross et Laporte.

Cette requête inattendue ne sembla plaire aucunement aux procureurs de la poursuite, et c'est sur ce sujet que

débuta la discussion qui allait rapidement dégénérer en rixe verbale, quelques secondes plus tard.

Choix entre deux juges

La séance, en cour, avait été retardée de près d'une heure par une brève discussion dans le bureau privé du juge, puis de longues consultations dans le corridor voisin entre Lemieux, Me Proulx et Me Pothier Ferland, qui va présenter la requête de Pierre Valières et de Charles Gagnon, aujourd'hui.

Puis, une fois sur le banc, le juge Ouimet soumit que, devant les représentations qui lui avaient été précédemment faites, il ajournait à vendredi après-midi la demande de Me Lemieux devant le juge en chef Georges S. Chailles.

Me Proulx se plaignit alors que l'on puisse ainsi retarder de quatre ou cinq jours une instruction, alors qu'il y va de la liberté d'un individu.

Le juge Ouimet répliqua alors que, pour sa part, il était prêt à entendre la requête, même si, mercredi dernier, Me Lemieux lui avait énuméré certaines raisons de récusation, dans trois autres causes.

Et ce, en raison d'une conversation privée que les deux hommes (le juge Ouimet rappelle qu'il avait été professeur, à McGill, de Me Lemieux, l'un... de ses plus brillants élèves) avaient eu près du Palais, au lendemain des injures lancées par trois de ses clients au juge Bisson.

Le tribunal donna une autre fois sa version de cette rencontre, en soutenant qu'il n'avait voulu être qu'un bon conseiller pour un jeune avocat dont il voulait le bien, en le prévenant de certains risques.

Et il s'étonna que son ancien élève invoque cela aujourd'hui, pour l'écarter de certaines procédures.

Dans le box, Me Lemieux soutint toutefois qu'il avait considéré ces propos comme des menaces qui l'avaient fort inquiété. Menaces que d'autres juges, des avocats et des policiers lui auraient également faites sous d'autres formes, au cours des deux dernières années.

Le rapport du juge lui est cité...

Le tribunal, acceptant finalement d'entendre la requête, et le prévenu de la laisser "subsister" devant lui, cette fois, Me Proulx commença par citer au juge Ouimet un extrait du rapport qu'il a lui-même présenté au gouvernement fédéral, sur certaines réformes à la justice pénale.

Dans celui-ci, il soutiendrait notamment que c'est à la couronne d'exposer tout d'abord les raisons de s'opposer à un cautionnement. C'est elle qui devrait avoir le fardeau de la preuve.

Me Proulx souligna que c'est en s'appuyant d'ailleurs sur ce texte que le juge Lamer avait décidé, dans un autre cas, il y a quelques jours.

Mais tout en remerciant son collègue de son geste, le juge Ouimet signala que, même si la recommandation faite avait déjà fait l'objet d'une première rédaction d'un projet de loi, il ne pouvait se considérer lié par cela.

"C'est le texte actuel qui prévaut évidemment et qui doit me guider", dit-il.

Et l'avocat de la défense évoqua

alors quelques cas de conspiration séditeuse et d'appartenance au FLQ dans lesquels deux autres juges avaient déjà accordé des cautionnements.

Et notamment les cas Jacques-Larue-Langlois, Gérard Pelletier, Bourret de Despaties, etc.

Il rappela finalement qu'aucune enquête préliminaire n'ayant été tenue, aucun détail n'ayant été fourni par la couronne, jusqu'à maintenant, il n'y avait rien dans le dossier pour éclairer la cour sur le bien-fondé possible des accusations.

De la mi-septembre à la mi-octobre

Quelques secondes plus tard, le tribunal devait lui-même interroger Me Lapointe sur ce qu'il avait comme preuve contre le prévenu.

Ce dernier entreprit alors de rapporter, en gros, les événements d'octobre, mais Me Proulx fit bientôt une objection générale, en déclarant que tout cela ne touchait pas directement son client.

Me Lapointe soutint alors que ce qui pouvait être reproché à Lemieux se situait entre la mi-septembre et la mi-octobre, et qu'il fallait surtout se rappeler les conférences de presse tenues par l'accusé, à l'hôtel Nelson.

"Et j'entends produire les textes de celles-ci dès demain matin", dit-il. "C'est essentiel", commenta le juge, qui ajouta: "Je crois également que l'on devrait me fournir des détails sur les faits et gestes du prévenu depuis le moment de son incarcération, afin de savoir s'il semble prêt à recommencer dans la même veine."

Puis le tribunal suggéra encore qu'on mette à sa disposition ce qui s'était produit lors de sa comparution devant le juge Deslauriers.

C'est à ce moment que Me Lemieux demanda la permission de pouvoir convoquer Me Demers comme témoin, et que la discussion, un moment arrêtée par la levée de la séance, reprit de façon plus vive dans le corridor voisin.

\$20,000 de marchandises Capture de deux voleurs après 2 mois de filature

Deux jeunes voleurs à domicile qui écumaient particulièrement un quartier situé dans le quadrilatère Papineau, Iberville, Jean-Talon et Bellechasse, sont tombés, hier soir entre les mains des détectives du poste 18.

Peu après leur arrestation, la police a découvert pour \$20,000 d'objets volés: télévisions-couleur, skis, patins à glace, un arc et des flèches, un trophée, etc.

Les deux jeunes gens, âgés de 23 et 25 ans ont été incarcérés sur-le-champ et une enquête se poursuivait pour mettre la main sur un recel.

L'arrestation effectuée, notamment, par le sergent-détective Jean-Claude Dubreuil, fait suite à près de deux mois de recherches et de filature.

Le butin des cambrioleurs était entreposé dans un garage situé rue de Normanville, près de la rue Jean-Talon. Les deux apaches "fonctionnaient" depuis deux ans.



photo Michel Gravel, LA PRESSE

Cabarets cadénassés pour 3 mois

La police de Montréal a apposé, hier midi, des scellés et des cadenas sur les portes de deux cabarets, le "Béret Bleu", au 173 est, rue Sainte-Catherine et le "Chez Patee", au 1258 de la rue Stanley. La fermeture des deux établissements licenciés pour une période de trois mois a été ordonnée par le juge Herman Primeau de la cour municipale, à la suite d'une requête de la police. La requête était basée sur un article de la charte de la ville de Montréal qui permet à un juge de la cour municipale d'ordonner la fermeture de tout immeuble de la ville où se sont produites plus de deux infractions aux règlements municipaux ou à ceux de la Régie des alcools du Québec.

Paul E. TALBOT O.D. OPTOMETRISTE
6741, rue SAINT-HUBERT
HEURES DE BUREAU
Lundi au Jeudi: 9 h à 5 h
Vendredi: 9 h à 4 h
Samedi: 9 h à 4 h
272-7611 • 7616

Canada: un malade bien portant

Dans son message du Jour de l'An, le premier ministre du Canada a fait savoir que son administration s'appliquera désormais à rendre le pays conforme aux vœux et désirs des générations nouvelles. Attitude normale et logique. Ainsi que les dirigeants des années '60 ont travaillé dans le sens des idées conçues par les jeunes des années '50, de même ceux des années '70 se doivent-ils de travailler dans le sens des idées conçues par les jeunes des années '60.

Si l'on se donne la peine de prendre un peu de recul, on constate qu'effectivement, au cours de la décennie qui s'achève, le Canada a très exactement évolué dans le sens des idées brassées par les jeunes de la décennie précédente. Le *Devoir* publiait, le 30 décembre dernier, un numéro spécial intitulé "Le Québec qui se fait". Lire ces textes, c'est indirectement faire le bilan des grandes idées conçues à l'époque de l'immobilisme duplessiste, et réalisées depuis. Enumérons brièvement quelques-unes de ces grandes réalisations des dix dernières années :

Sur le plan international, le Canada est sorti de sa coquille et a affirmé sa personnalité de diverses manières. D'abord, par l'Exposition universelle de 1967 : une entreprise qui a fait l'admiration du monde entier et qui a fortement mis en relief le caractère biculturel et pluraliste du pays. Cet événement a, de plus, consacré Montréal comme l'un des hauts lieux de la culture et du savoir-vivre en Occident. Le Canada a réussi aussi, au cours de la décennie, à affirmer sa personnalité internationale en prenant l'initiative d'un désengagement calculé de ses effectifs militaires des cadres de l'OTAN. Il a, en outre, nommé un ambassadeur au Vatican et procédé à la reconnaissance diplomatique de la Chine populaire : deux initiatives qui ont exigé des manœuvres délicates.

Sur le plan national, on peut dire qu'Ottawa a modifié du tout au tout son attitude en matière culturelle. D'abord, il a institué une enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme : initiative qui a eu l'heur d'alerter toute l'opinion canadienne. Tous les partis politiques ont cru devoir, dès lors, rajuster leur tir en fonction d'un Québec enfin éveillé aux réalités contemporaines et désireux d'affirmer lui aussi sa personnalité. Les partis libéral, conservateur et néo-démocrate durent même passer par des crises internes du fait de ces rajustements.

En 1965, le pays se dotait d'un drapeau distinctif — là encore, au prix de manœuvres périlleuses. De plus, les immigrants d'origine britannique — jusqu'ici choyés — perdaient leurs privilèges et se trouvent dorénavant traités sur le même pied que les autres immigrants.

En 1968, et pour la première fois depuis la Confédération, le Québec s'assura une hégémonie incontestable à Ottawa. Les anglophones ont même failli s'en émouvoir. En tout cas, ils observent d'un air ébahi une

équipe particulièrement brillante qu'ils qualifient en plaisantant de *mafia montréalaise*. Se voulant l'incarnation même du biculturalisme canadien, le premier ministre Trudeau s'ingénia, depuis deux ans, à affirmer l'autonomie du Canada en politique intérieure et extérieure. A l'instar de John F. Kennedy, il rêva d'établir au Canada une "démocratie de participation". A cette fin, il a procédé à la restructuration de l'appareil gouvernemental et s'est entouré d'une imposante brochette de compétences. On aura rarement vu tant d'intellectuels participer directement et indirectement au pouvoir.

Au Québec, les années '60 ont apporté une évolution tout aussi spectaculaire. La décennie débuta par "la révolution tranquille", laquelle engendra l'Hydro, le ministère de l'Éducation, l'Assurance-maladie, la SGF, la SOQUEM, la sidérurgie, etc. Durant la même période, le syndicalisme connaissait un essor sans précédent, à tel point qu'il est devenu l'un des plus sérieux interlocuteurs du pouvoir. Les salaires ont grimpé, les conditions de travail se sont considérablement améliorées, et, s'il faut en croire les économistes, le revenu personnel par habitant a augmenté plus rapidement, et les prix ont augmenté moins rapidement au Québec qu'en Ontario !

Mais pendant que s'accomplissaient ces progrès, une poignée d'extrémistes québécois réussissaient à détourner l'attention vers des symboles dits "néo-nationalistes". Ils y réussissaient au point d'amener certains intellectuels à ne plus voir que le mauvais côté des choses et à déclarer malades le Canada et le Québec. A la lumière du bref bilan dressé plus haut, on peut très bien mettre en doute ce diagnostic. Le Canada ne s'en va pas chez le diable, et l'on peut en dire autant du Québec qui, malgré le prisme déformant créé par les enlèvements et les bombes, continue à préférer le patriotisme qui unit au nationalisme qui divise.

Les chiens aboient et la caravane passe, dit le dicton. La caravane lente et débonnaire du Québec francophone se laisse difficilement distraire par les intellectuels émotifs qui prétendent lui tracer la route. Elle continue à assumer, en empruntant des sentiers imprévus, son destin nord-américain et elle participe à la culture ambiante d'une façon plus originale que n'imaginent les pessimistes.

Bien sûr, le Québec fait face à de nombreux problèmes. Mais il ne faut pas oublier qu'il a fait aussi des pas de géant ces dernières années. Un malade ne court pas si vite ! Ce "malade" continuera sans doute, au cours des années '70, et selon les prévisions d'André Laurendeau (cité dans le numéro spécial), à s'intégrer "dans le Canada d'aujourd'hui, sans restreindre l'élan québécois, mais aussi sans risquer l'éclatement du pays".

Jean PELLERIN



Droits réservés

M. Lacroix et les journalistes

Le député libéral des Îles-de-la-Madeleine, M. Louis-Philippe Lacroix, n'aime pas les journalistes. C'est là son affaire et son problème. En octobre dernier, il avait adressé quelques mots orduriers à des courriéristes parlementaires. Il s'était même promis "d'organiser" des journalistes et de "nettoyer" la tribune de la presse à Québec. Une intervention du premier ministre avait permis de ramener un semblant de calme entre le "whip" du parti et les scribes offensés.

Dans un article publié dans LA PRESSE du samedi 2 janvier 1971, François Trépanier et Claude Masson nous apprennent que le président du caucus libéral "a mené une enquête sur la vie personnelle et privée de quelque 50 membres de la tribune de la presse" et qu'il en dévoilera les résultats "si les journalistes continuent de l'attaquer". M. Lacroix lui-même aurait communiqué ces renseignements "à plusieurs députés et journalistes".

Dans un article publié hier

dans un quotidien de Québec, M. Lacroix affirme qu'il n'a jamais mené d'enquête sur la vie privée des journalistes qui travaillent au parlement. Il n'a pas, non plus, discuté du sujet avec M. Robert Bourassa. S'il s'est rendu à Ottawa, c'est pour une tout autre question. Il admet toutefois que deux courriéristes parlementaires (et non pas quatre) possèdent un casier judiciaire. Suit une déclaration dans laquelle le président de la tribune de la presse parle de menaces d'enquête qui sont restées des "bruits de couloir" jusqu'à la publication de l'article de Trépanier et de Masson.

Quoi qu'en dise M. Lacroix, les deux reporters n'ont pas inventé toute cette histoire d'enquête aux seules fins de remplir les colonnes de leur journal. Leur seul tort aura-t-il été de publier ce qui devait demeurer des "bruits de couloir" et, celui du "whip" du parti libéral, de parler à un moment où il eût dû se taire ? Le député des Îles-de-la-Madeleine a commis trop de bourdes et s'est déjà payé trop de grossièretés pour qu'on

le croie sur une simple négation.

Ce ne sont pas les signataires de l'article controversé qui ont parlé les premiers de "nettoyage" et d'autres choses du même genre. C'est M. Lacroix. Depuis lors, surtout après avoir constaté sa pitoyable et révoltante tenue en Chambre durant la dernière session, on se demande ce que M. Bourassa fait d'un tel "bras droit". C'est un mystère, que même les compromis toujours nécessaires en politique n'arrivent pas à élucider.

Au-delà de ces faits, il reste triste que certains parlementaires en soient, en 1971, à ces préoccupations. Il est surtout pénible que l'on mêle vie privée et activités professionnelles. Que deviendrait la société si tout le monde se mettait à enquêter sur tout le monde ? C'est là une pratique qu'il ne faut pas voir acceptée, même entre journalistes et hommes politiques, même entre hommes politiques et hommes politiques. Que l'on referme les dossiers. Il n'est jamais bon que l'heure soit au chantage. Claude GRAVEL

l'opinion canadienne

Extraits d'éditoriaux puisés dans la presse anglophone et traduits par la Presse Canadienne.

Union des Maritimes

Ce ne serait peut-être pas une mauvaise idée d'avoir un débat de l'Assemblée provinciale, qui serait probablement suivi d'un vote libre sur le principe de l'utilité pour la Nouvelle-Écosse de songer ou non à joindre une union politique des Maritimes...

On pourrait, naturellement, prétexter que, pour les prochains mois, la législature a déjà devant elle un programme législatif très chargé. Vaudrait-il la peine de prendre une part de son temps pour discuter un problème touchant l'avenir éloigné, quand tant d'autres questions urgentes nécessitent qu'on les prenne en considération sans délai ?

Nous sommes d'avis qu'une législature provinciale a le devoir d'être autre chose qu'un mécanisme servant à résoudre, judiciairement ou autrement, les problèmes immédiats. Les députés doivent avoir l'occasion de prévoir, de faire des suggestions, d'approfondir les possibilités, d'établir une voie à suivre. A vrai dire, nous aurions peut-être présentement moins de problèmes, demandant des solutions immédiates, si les députés, et les gouvernements d'autrefois, avaient consacré plus de temps à des prévisions et à la recherche plus intense de projets et de programmes d'action.

Il est à croire qu'un vote non partisan sur une résolution demandant l'acceptation ou le rejet d'une union des Maritimes, n'obligerait en rien le gouvernement de la Nouvelle-Écosse à adopter une politique plus qu'une autre. Un tel débat pourrait être un sondage utile reflétant l'opinion des citoyens de la province... — Le 21 décembre.

THE CHRONICLE HERALD, Halifax.

La grosseur des universités

L'Université du Manitoba doit être hautement louée pour avoir

approuvé un rapport recommandant que le nombre de ses étudiants soit limité à 18.000. Il est devenu évident qu'une bonne part des bouleversements se produisant sur les campus, ailleurs au Canada, étaient dus à une croissance non contrôlée des universités, qui a entraîné l'inefficacité et l'importance uniquement attribuée à la grosseur. Un des graves effets découlant des universités devenues des villes miniatures, c'est que le corps étudiant cultive des sentiments puissants d'hostilité.

Il est intéressant de noter que, dans le cas de l'Université du Manitoba, le nombre des étudiants en 1970 était bien au-dessus du nombre qu'on avait prévu. Au lieu d'une progression de 10 pour cent, le groupe étudiant n'a augmenté que de cinq pour cent, pour atteindre 14.550...

Il se peut bien que la recherche d'un diplôme universitaire soit devenue moins importante, parce qu'on s'est rendu compte de plus en plus que la possession d'un tel diplôme n'aide pas nécessairement un individu à trouver un emploi intéressant et rémunérateur... Le 21 décembre.

THE TRIBUNE, Winnipeg

La politique scientifique

Le rapport du comité sénatorial sur la politique à adopter en matière scientifique est l'un des plus importants, pour notre société en général, que la Chambre haute ait jamais produit — et pour le contribuable canadien c'est un document désagréable.

Il s'agit de la première partie de ce qui devra être les grandes lignes de l'effort scientifique que devra fournir le Canada dans les années à venir. La seconde partie offrira des recommandations sur les moyens de réaliser cet effort, avec de meilleurs résultats, tout en étant moins pénible. Quand, ainsi que l'indique le comité, il en coûte \$1 milliard ou plus par année pour des recherches qui en majeure partie ne rapportent rien, il est difficile d'attendre...

Apparemment, nous avons au Canada des savants du meilleur calibre possible et une bonne part

des travaux de recherches entrepris sous l'égide du Conseil national de la Recherche, créé en 1916, a été excellente à son niveau — cette recherche surtout de base a provoqué une admiration mondiale pour la science canadienne. Mais il s'agit du genre de recherche qui est la plus dispendieuse...

On a de la peine à croire que pendant une période de huit années consécutives le principal organisme chargé de la politique scientifique du gouvernement n'ait pas tenu une seule réunion. Et c'est pendant cette période que l'on dépensait avec prodigalité des centaines de millions sur la recherche nucléaire.

Dans ces circonstances on ne peut qu'applaudir à la déclaration faite aussitôt par le premier ministre Trudeau, qu'il nommerait un ministre d'Etat pour les affaires scientifiques dès que le Parlement aura ratifié le projet de réorganisation du gouvernement. Il semble avoir prévu les recommandations du comité sénatorial...

Bien sûr, le Canada ne saurait espérer aller aussi vite dans le progrès de la technologie et de la science que les grandes puissances, comme les États-Unis. Le marché commun européen, avec toutes ses ressources conjuguées ne saurait non plus le faire. Il n'en demeure pas moins que, dans la société moderne, la science a un rôle qu'il serait dangereux de négliger. Si nous devons dépenser des milliards, alors faisons en sorte, ainsi que le suggère le comité, qu'ils soient consacrés à la solution des problèmes sociaux et économiques. Et nous en avons... — Le 21 novembre.

THE SUN, Vancouver.

Les limites de pêche

En traçant des limites de pêche nouvelles et exclusives au large de ses côtes est et ouest, le Canada s'est fait, selon les paroles de M. Jack Davis, ministre de la Pêche, le pionnier "d'une conception nouvelle et audacieuse". Cette décision, qui a fait l'objet d'une législation en juin dernier et dont l'application pourrait susciter des contro-

ce que pense LE LECTEUR

La formation des administrateurs scolaires

Monsieur Guy St-Pierre, Ministre de l'Éducation.

Lors de votre récent passage à Sherbrooke, vous avez exprimé l'avis que la nouvelle réorganisation des commissions scolaires entraînerait tout particulièrement la formation de véritables spécialistes de l'administration scolaire. Vous avez de plus in-

verses, fermant le golfe du St-Laurent et la baie de Fundy à l'est, et, à l'ouest, tracera une ligne de protection autour des îles Charlotte et Vancouver, clôturant les vastes étendues d'eau adjacentes — Queen Charlotte Sound, Hecate Strait et Dixon Entrance, à la limite de l'Alaska — qui seront exclusivement réservées aux pêcheurs canadiens.

Ces lignes de démarcation s'appliqueront uniquement aux droits de pêche et les eaux demeureront ouvertes à la navigation étrangère comme en haute mer. Toutefois, le Canada y appliquera les nouvelles dispositions de la loi canadienne de la navigation l'autorisant à prendre les mesures adéquates pour combattre la pollution dans ces zones fermées de pêche.

Cette double action permettra de préserver les zones de pêche vitales pour le Canada, qui étaient menacées jusque-là... Exception sera faite pour les pêcheurs américains et, au large de l'île Moresby dans l'archipel de Charlotte, pour les pêcheurs russes. La France également a des droits reconnus par traité au large de la côte est. Les autres pays seront graduellement exclus, notamment la Grande-Bretagne, la Norvège, le Portugal, l'Espagne et l'Italie...

En ajoutant les mesures récemment prises pour prévenir la pollution dans les eaux de l'Arctique, la législation confère de nouveaux pouvoirs dans un domaine vital du droit international. Elle devrait être appliquée sans hésitation... — Le 19 décembre.

THE TIMES, Victoria.

sisté sur le fait que l'Ecole Nationale d'Administration Publique contribuerait à court terme à leur formation.

Le souci d'efficacité et d'économie que manifeste le Cabinet libéral dont vous êtes membre, nous incite à vous informer du fait qu'au moins trois universités largement financées par la Province, soit Sherbrooke, Laval et Montréal offrent des programmes destinés à la formation de spécialistes en administration scolaire.

Nous n'osons prétendre que ces programmes répondent parfaitement à tous les besoins en cadres de notre système scolaire; nous ne mettons pas non plus en cause l'opportunité de fonder une école nationale d'administration; néanmoins, il nous apparaît urgent:

1—qu'une planification soit faite à la lumière des besoins et des ressources du milieu quant à la formation de cadres scolaires; 2—que des politiques aussi précises que possible soient énoncées afin d'assurer une coordination efficace entre les différentes institutions engagées dans la formation des administrateurs scolaires.

Face à l'actuelle austerité budgétaire des universités de la province, cette coordination permettrait de déterminer quelles sont présentement les ressources dont dispose la Province pour assurer la formation des cadres scolaires et les besoins humains et financiers requis par les institutions engagées dans cette formation afin que soient atteints les objectifs établis au cours de la planification antérieure.

Votre déclaration visait sans doute cet objectif: inciter les institutions concernées à entreprendre une telle démarche, ne réservant au Ministère qu'un rôle de participant particulièrement préoccupé par la bonne marche et l'intérêt du système scolaire.

C'est dans cet esprit, Monsieur le Ministre, que nous avons pris sur nous de vous offrir notre entière collaboration pour cette planification. Notre section existe depuis maintenant sept ans. Elle compte cinq professeurs possédant leur doctorat en administration scolaire et trois autres professeurs ayant terminé leur scolarité de doctorat. Le gouvernement a investi au moins \$60.000 dans la formation de ce personnel. Nous avons présentement huit étudiants inscrits au doctorat, vingt-cinq à la maîtrise en arts et soixante-quinze suivant à temps par-

tiel les cours de la maîtrise professionnelle. La majorité de ces étudiants sont boursiers soit du gouvernement, soit d'une commission scolaire. Déjà, vingt-cinq de nos anciens diplômés sont au travail.

Ces quelques données n'ont d'autre but que de vous faire prendre connaissance des efforts qui sont déjà déployés afin de pourvoir le système d'éducation de véritables spécialistes en administration scolaire. Les limites en hommes et en argent font prendre conscience, au moment où nous songeons à diversifier davantage nos programmes face aux besoins, de l'importance qu'il faut maintenant accorder à la coordination entre les universités engagées dans cette sorte de formation. Quelle est l'université la mieux dotée à l'heure actuelle pour former tel ou tel type d'administrateur scolaire ? Doit-on songer à un partage des tâches entre les universités ? Comment se partager le recyclage des cadres scolaires déjà en place ? Quelles sont les priorités en enseignement, en recherche ? Y a-t-il possibilité de partager certaines ressources en personnel ou en équipement ? Autant de questions qui nous incitent à prendre l'initiative de mettre sur pied les mécanismes de coordination susceptibles d'aider à répondre à ces questions, et à en pressentir d'autres, au besoin.

Une telle initiative nous semble cependant vouée à un échec quasi-inévitable sans la collaboration et aussi l'insistance du Ministère de l'éducation. C'est pourquoi, après avoir pris connaissance des préoccupations que vous avez exprimées à Sherbrooke, concernant la formation des administrateurs scolaires, nous tenons à vous offrir spontanément et sans hésitation notre collaboration cordiale.

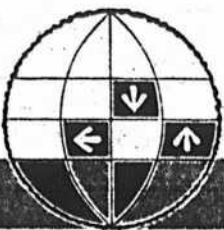
La section d'administration scolaire de l'Université de Montréal,

C. Barnabé, R.A. Cormier, G. Ethier, A. Farine, A. Girard, D. Massé, M. Savard et P. Dupuis (chef de section).

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-2722. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" — Entregistrement numéro 14007. Fort de retour garanti. Service du tirage — téléphone 874-6911.

PLEINS FEUX



SUR L'ACTUALITE

Le ministère de l'Éducation pense compléter en 1971 la réforme des commissions scolaires



Lysiane GAGNON
chroniqueur de l'éducation

QUE nous réserve l'année 1970-71, dans le domaine de l'éducation ?

D'abord, trois projets de loi, qui doivent être présentés d'ici à la fin de février à l'Assemblée nationale par le ministre de l'Éducation, M. Guy Saint-Pierre. Trois projets de loi lourds de conséquences pour toute la collectivité québécoise, au-delà de leur caractère administratif, et qui, incidemment, marqueront la dernière étape de la réforme des structures de l'enseignement.

Ainsi, après la création du ministère de l'Éducation, après l'implantation d'un réseau d'écoles secondaires polyvalentes et de CEGEP, après la création de l'Université du Québec, voici maintenant, en trois volets, une réforme qui a bien tardé, celle des commissions scolaires du Québec.

Selon des informations obtenues de diverses sources, et principalement à partir des déclarations récentes du ministre Saint-Pierre à ce sujet, on peut croire que ces trois projets de loi contiendront les éléments suivants:

1 — Le regroupement des commissions scolaires de la province

L'enseignement secondaire est déjà, on le sait, régionalisé — administré par 55 commissions scolaires régionales. Reste l'enseignement élémentaire, administré par plus de 900 commissions scolaires "locales". Par ce projet de loi, le ministère entend regrouper ces dernières selon les secteurs d'aménagement déjà définis à Québec. (Un secteur de population donné, en fonction duquel on peut établir certains services collectifs: on en a déterminé environ 180 sur l'ensemble du territoire québécois.) Il devrait donc y avoir, normalement, entre 150 et 200 commissions scolaires regroupées, les-

quelles délégueront sans doute des représentants à la commission scolaire régionale du niveau secondaire.

On songe par ailleurs à augmenter le nombre de commissaires par commission scolaire, pour que chaque "patelin" ait son représentant: il pourrait donc y avoir de neuf à vingt, ou de dix à trente commissaires (selon le nombre d'élèves desservis par chaque commission scolaire). Le projet de loi devrait en outre redéfinir le rôle des commissions scolaires, dans une optique de décentralisation (donc, logiquement, préciser et accroître les pouvoirs des commissaires), en même temps qu'il révisera l'esprit et les modalités des élections scolaires: on s'attend dans plusieurs milieux à ce que le projet de loi de regroupement consacre le principe du suffrage universel, et permette aux locataires (et non plus seulement aux propriétaires fonciers) de se porter candidats aux postes de commissaires.

"Mini-régionales"

Il s'agira, rappelons-le, d'environ 180 "mini-régionales" s'occupant du niveau d'instruction élémentaire, lesquelles regrouperont dans une certaine mesure les régionales déjà installées pour le secondaire.

Mais une question se pose: ce projet de loi constituera-t-il une étape vers une véritable régionalisation du niveau élémentaire, c'est-à-dire la préfiguration d'une formule selon laquelle l'élémentaire, comme le secondaire, relèverait de quelques 55 commissions scolaires régionales? Cela serait, au dire de nombre de pédagogues, de la Commission Parent et du Conseil supérieur de l'éducation, une chose éminemment souhaitable: en effet, la "fusion" de l'élémentaire et du secondaire sous une même administration permettrait de mieux coordonner les deux niveaux d'enseignement, tout en mettant en commun un bon nombre de services et d'effectifs. Cette formule, toutefois, est susceptible de rencontrer beaucoup de résistance, particulièrement dans les régions excentriques. Aussi peut-on prévoir que le projet de loi ouvrira d'une façon ou d'une autre la porte à la possibilité d'une fusion des commissions scolaires (regroupées à l'élémentaire) à la commission scolaire régionale, sans pour autant les y obliger.

2 — La restructuration scolaire de l'île de Montréal

A cause de ses particularités démographiques et de l'hétérogénéité de sa population, l'île de Montréal fera l'objet d'un projet de loi spécifique, lequel, selon les assurances qu'en a données à maintes reprises le gouver-



Guy St-Pierre

nement, reprendra les grandes lignes du projet de loi 62 présenté avant les élections par le ministre Jean-Guy Cardinal.

Donc, on peut imaginer que le projet de loi retiendra les trois grands paliers de décision: à la base, le comité d'école, qui assure aux parents une plus grande participation à la vie de l'école; il serait vraisemblable que le projet de loi révisé leur donne le dernier mot en ce qui concerne le choix de la langue et de la confessionnalité de l'école. Au palier intermédiaire, la commission scolaire dite "unifiée", c'est-à-dire qu'elle administre des écoles françaises, anglaises, catholiques, protestantes ou neutres. Combien y aura-t-il de commissions scolaires sur le territoire montréalais? Le bill 62 en prévoyait 11, pour sa part.

Au sommet, une superstructure chargée de percevoir et de répartir les taxes scolaires, chargée aussi de

la planification générale: c'est le conseil scolaire de l'île de Montréal.

Il est fort probable que le gouvernement ajoutera au schéma du bill 62 des garanties additionnelles à l'intention des "minorités linguistiques", ce qui pourrait peut-être satisfaire dans une certaine mesure les anglophones alarmés à la perspective de se retrouver en minorité dans neuf commissions scolaires sur 11, et inévitablement pour peu que l'on respecte le jeu démocratique fondé sur la loi de la majorité — au conseil scolaire de l'île. Sans doute prévoira-t-on un certain nombre de sièges "réservés" aux anglophones, au niveau du conseil scolaire (et peut-être au niveau de la commission scolaire). Sans doute ajoutera-t-on un certain nombre de "garanties" d'ordre pédagogique, ce qui pourrait théoriquement aller jusqu'à la constitution d'une double structure administrative au sein des commissions scolaires "unifiées" (lesquelles, alors, porteraient assez mal leur qualificatif).

La minorité anglophone

De toute façon, peu de choses ont transpiré de ce second projet de loi, sinon qu'il respectera — au dire de MM. Bourassa et Saint-Pierre — les

grandes lignes du défunt bill 62, et qu'il "protègera" davantage la minorité anglophone (personne ne l'a dit officiellement, mais tout le monde le sait; signalons que les garanties données aux minoritaires anglophones pourraient s'appliquer de la même façon aux minoritaires francophones des deux commissions scolaires de l'ouest de l'île... mais signalons aussi que dans l'ensemble, les francophones ne s'étaient pas opposés au bill 62: c'est du côté anglophone qu'est venue la levée de boucliers).

Si l'on peut s'attendre à ce que le gouvernement se plie dans une certaine mesure aux réclamations des anglophones, il serait étonnant, par ailleurs, qu'il cède à celles des divers groupements catholiques intégristes, qui demandaient entre autres choses le maintien de la confessionnalité des commissions scolaires: on verra probablement sur l'île de Montréal un certain nombre d'écoles neutres (dépendant du choix des parents), et la structure administrative (la commission scolaire) sera très probablement non-confessionnelle.

3 — Le financement des commissions scolaires

Ce projet de loi, dont on connaît pour l'instant fort peu la teneur, vise en substance à rationaliser le financement des commissions scolaires des niveaux élémentaire et secondaire.

Il semble que l'on ne remettra pas en question le principe du financement par l'impôt foncier (pour autant fondé sur une époque révolue, celle de la civilisation rurale où le degré de solvabilité de chacun s'évaluait à partir de son lopin de terre). Mais peut-être songe-t-on à une formule selon laquelle l'Etat percevrait lui-même les taxes scolaires, pour les répartir ensuite entre les commissions scolaires (exception faite du "cas" de l'île de Montréal, où c'est le conseil scolaire qui assumerait cette tâche). Dans cette optique, les commissaires d'écoles perdraient l'une des rares prérogatives qui leur restent, mais leur fonction pourrait être réévaluée de manière à leur faire jouer un rôle d'administrateur, sur le double plan financier et pédagogique.

A prévoir cette année dans le domaine de l'éducation

A prévoir cette année :

- Au ministère de l'Éducation, une restructuration d'envergure: un "super-ministère" divisé en cinq grands secteurs, chacun dirigé par un ministre d'Etat: sports et loisirs (le Haut-Commissariat à la Jeunesse, aux Loisirs et aux Sports est déjà passé au ministère de l'Éducation), enseignement supérieur (collèges et universités), enseignements élémentaire et secondaire, planification et financement... et, peut-être, les affaires culturelles.

- Au niveau universitaire, un effort vers une certaine coordination des programmes et des ressources. Le ministre de l'Éducation déclarait d'ailleurs tout récemment à notre confrère du "Devoir" qu'il couvrirait les vivres aux universités "qui persisteraient à se développer sans tenir compte d'une planification à l'échelon provincial".

- Au niveau collégial: même tendance, particulièrement en ce qui concerne le secteur professionnel. On tente actuellement d'inciter les CEGEP à se développer (voire à se réorienter) dans une optique régionale. Déjà, les six CEGEP de la région de Québec ont mis en commun leur système d'inscriptions; les CEGEP de Jonquière et de Chicoutimi, d'une part, et de Tracy, Sorel et Drummondville, d'autre part, ont déjà commencé à "fonctionner" en étroite collaboration, histoire d'éviter les doublages et les gaspillages.

- A l'élémentaire et au secondaire: l'année s'obscurcit sans doute avec le début de la seconde négociation provinciale entre

l'Etat et les syndicats d'enseignants. Dans un autre ordre d'idées: on a noté cette année une forte diminution des inscriptions à l'élémentaire, et la baisse de la natalité se répercutera d'ici cinq ans au secondaire.

- Innovation: d'abord pour les adultes, et plus tard pour les écoliers, la télévision scolaire. Le projet "multi-média" (qui fait suite à l'expérience pilote de TEVEC, au Saguenay) sera inauguré cette année à travers tout le Québec.

- La réforme pédagogique: rien d'éclatant à l'horizon, sinon la poursuite de longs et pénibles efforts pour revitaliser le contenu de la réforme scolaire. Le ministère se décidera-t-il enfin à considérer l'enseignement du français (comme langue maternelle) comme une chose prioritaire, et rendra-t-il le nouveau programme-cadre de français obligatoire... ce qui présuppose la mobilisation d'un bon nombre d'animateurs auprès des enseignants, et l'élaboration de programmes de perfectionnement des maîtres de français?

- Les Néo-Québécois: plus de 90 pour cent d'entre eux vont à l'école anglaise, et à Montréal, les deux tiers des élèves du secteur anglo-catholique ne parlent même pas l'anglais à la maison. Le Québec vit à l'heure de la loi numéro 63, et rien ne laisse prévoir que le ministère de l'Éducation ait l'intention de contrer ce "mouvement d'anglicisation" via l'école. L'intégration des immigrants au secteur francophone?... Des mots.

Quand l'espionnage du Pentagone surveille les civils américains

Collaboration spéciale de New York

Louis WIZNITZER



LE Pentagone — puisqu'il faut l'appeler par son nom — vient de subir une amère déception. Il s'était cru assés contre les flèches que lui dardait la gauche. C'est du côté des conservateurs qu'une lance vient de lui être décochée.

Le sénateur Sam Ervin, démocrate de la Caroline du Nord, conservateur bon teint qui n'a jamais frayé dans les milieux de la nouvelle gauche mais qui est un légiste scrupuleux aux yeux duquel la moindre entorse à la Constitution des Etats-Unis constitue le plus abominable des crimes vient de révéler que les Services de renseignement de l'armée avaient soumis 800 individus, dans le seul Etat de l'Illinois, à une étroite surveillance (filiatures, tables d'écoute, photos

prises par télé-objectif). Parmi elles se trouvent M. Adlai Stevenson III, petit-fils de l'illustre politicien américain, l'ancien gouverneur Otto Kerner, et une pléiade de professeurs, de fonctionnaires municipaux démocrates, de journalistes.

Les émeutes raciales

M. Ralph Stein qui fut chargé pendant trois ans du "pupitre radical" au Service de contre-espionnage du Pentagone, vient de confirmer ces faits et de révéler que des agents secrets de l'armée assistaient aux obsèques de Martin Luther King: sur leurs calepins ils notaient soigneusement les noms des présents: Robert Kennedy, Hubert Humphrey et autres subversifs en puissance. Ce furent, à en croire M. Stein, les émeutes raciales de Detroit en 1967 qui incitèrent l'armée à ne plus limiter sa surveillance aux exilés cubains et aux diplomates des pays socialistes. Des centaines d'agents furent infiltrés dans les organisations étudiantes, les groupements gauchistes et même libéraux ou noirs. L'actrice Jane Fonda, les chanteurs Joan Baez et Arlo Guthrie, des dirigeants noirs modérés tels que Roy Wilkins et Julian Bond (député de Géorgie) furent soumis à un type de surveillance autrefois réservé aux plus dangereux des espions. On conçoit que ces révélations émanant d'un homme aussi austère et respecté que Sam Ervin et reproduites par les grands journaux aient causé un certain émoi dans le pays. "Du train où nous allons, dit le sénateur Ervin, la démocratie se transformera chez nous en régime policier." Récemment, M. Ervin s'était opposé à l'adoption d'une loi autorisant la police à pénétrer et à perquisitionner sans mandat chez les particuliers. Il fut battu mais, vieillard obstiné, ne cesse depuis de jouer les Caton et de mettre le Sénat en garde contre les restrictions nouvelles que le gouvernement veut imposer aux droits de l'individu. Des millions d'individus sont déjà fichés aux Etats-Unis par l'Internal Revenue (fisc), le FBI, la CIA, les polices locales, le Service Secret (Maison Blanche): est-il vraiment utile,

demande M. Ervin, qu'ils le soient aussi par les forces armées? De quel droit le ministère de la Défense se mêle-t-il d'espionner dans les milieux politiques du pays et cela aux frais du contribuable? La "société opulente" ne va-t-elle pas se muer bientôt en "société des dossiers"?

Nixon choqué

M. Nixon s'est avoué "choqué" par les révélations de M. Ervin et M. Laird a promis de prendre le service de contre-espionnage du Pentagone sous sa direction personnelle et directe. "A une époque où le président affirme vouloir combattre l'inflation, cette pléthore de services secrets parallèles est tout à fait injustifiable", affirme en tout cas le "Washington Post". Malheureusement, l'expérience dans ce domaine porte à croire que les pieuses promesses faites par les membres du gouvernement aussi bien que les combats d'arrière-garde livrés par M. Ervin n'arrêteront pas la prolifération des activités policières secrètes par un mécanisme d'autodéfense de la société, ou, si on préfère, des institutions qui en garantissent la protection.



L'ancien ministre de la Justice Robert Kennedy.

Le Pentagone perd son plus ardent avocat, le député Mendel Rivers

par Louis WIZNITZER
(collaboration spéciale)

LE Pentagone est en deuil. En la personne de Lucius Mendel Rivers, député démocrate de la Caroline du Sud, décédé à l'âge de 65 ans, il vient de perdre son avocat le plus ardent, son pilier politique le plus solide.

Président depuis cinq ans de la Commission pour les forces armées au Congrès, après en avoir été membre pendant près de 25 ans, M. Rivers s'était taillé dans la capitale la réputation d'un militariste à tous crins et d'un adversaire farouche du communisme international. Jamais le doute ne mordait sur ses convictions monolithiques: la liberté dans le monde était protégée surtout par les forces armées des Etats-Unis et menacée par la conspiration bolchévique.

Rompus aux mécanismes parlementaires et fort de la puissance pressentie de sa commission, il accordait inlassablement aux militaires les fonds qu'ils sollicitaient et faisait adopter les budgets militaires les plus généreux possibles par le Congrès.

Un bar bien pourvu

A toute heure du jour et parfois de la nuit généraux et amiraux se pressaient dans son bureau exigü mais aux murs recouverts de drapeaux américains et de surcroît, doté d'un bar où aucune marque ne manquait à l'appel. Ils savaient qu'il prêterait une oreille complaisante à leurs doléances et se laisserait persuader de leur accorder un nouveau porte-avions à propulsion nucléaire, un nouvel avion de transport géant ou simplement de hausser la solde des gradés. Ses interventions à la tribune du Congrès étaient toujours appréciées par la galerie. Drapé dans une noblesse de carton il fustigeait les pacifistes, les ennemis de l'Amérique, les libéraux qui le mettaient dans un même sac avec les

hérétiques, rouges. Sa doctrine se résumait en quelques mots: supériorité militaire américaine. Durant la guerre de Corée il avait conseillé au président Truman d'utiliser l'arme atomique. Lors de la capture du "Pueblo" il suggéra au président Johnson de faire "aplatir" une ville nord-coréenne par l'aviation américaine. A propos de la guerre vietnamienne il répétait souvent: "Il y a ceux qui disent "arrêtez les bombardements" eh bien moi, je dis "bombardez encore, bombardez toujours".

Ce chantre de l'armée (il confiait à un ami: "Je pense militaire, je rêve même militaire") n'avait pourtant jamais porté l'uniforme et rendait de notoriété publique un culte assidu à Baeus autant qu'à Mars. A plus d'une reprise le Pentagone envoyait un avion le chercher et le ramener sain et sauf dans la capitale (aux frais du contribuable) après qu'il eut sombré dans le délire éthylique en un lieu lointain du pays. Ces incartades n'étaient d'ailleurs nullement la popularité dont il jouissait auprès de ses électeurs.

Bien récompensé

L'"Establishment" militaire avait, si au long des années récompenser son bienfaiteur: aucun district électoral n'abrita autant d'installations militaires que le sien. Base aérienne, hôpital militaire, camp d'entraînement de "marines", installations de la marine (pour ne citer que les plus importantes) font de cette région relativement sous-développée une ruche bourdonnante et prospère. Le vice-président Agnew qui en général réserve ses traits pour les intellectuels de gauche alla jusqu'à en décocher un, tout récemment, à M. Rivers: "Si on installe, lui dit-il, encore une usine d'armements dans votre zone électorale, elle coulera".

Le Pentagone prête le flanc depuis un an ou deux à une foule de critiques et on se plaît à le charger de tous les maux du pays. Une mafia en kaki se livrait à tout un commerce il-

licite dans les bases militaires à l'étranger. Le Pentagone sous prétexte de contre-espionnage s'est mis récemment à surveiller des personnalités du parti démocrate, des professeurs, des savants. Des milliards de dollars ont été gaspillés parce que les militaires dédaignaient de passer au crible les devis que les fabricants d'armes leur soumettaient.

Défenseur inébranlable

En ces temps difficiles, M. Mendel Rivers était resté le défenseur inébranlable de la grande muette. Il persévéra M. Nixon de faire mettre un terme au procès des Berets Verts accusés d'avoir assassiné de sang-froid un agent double vietnamien. Il s'était employé, ces derniers temps, à faire tourner court le procès de My Lai. On comprend qu'un de ses proches collaborateurs ait pu dire: "Si Rivers était à la Maison Blanche nous serions à la veille de la cinquième guerre mondiale".

Un successeur

Le départ de ce personnage d'une autre époque, à la crierie blanche, au verbe haut (ses adversaires redoutaient ses saillies virulentes) creuse en tout cas une brèche importante dans les remparts politiques du Pentagone. Certes M. Edward Hebert (69 ans), démocrate de Louisiane, partage la "philosophie" de son prédécesseur. Il avait conseillé à M. Johnson de bombarder Haiphong et donné le fil à retordre à McNamara lorsqu'il voulait mettre les militaires sous le harnais des civils. Il n'est pas cependant fait d'une pièce, comme M. Rivers, et ne refuse pas d'un geste préemptoire d'écouter ceux qui préchent la réduction du budget militaire. Surtout, il n'a pas la sûreté manœuvrière de l'homme qu'il remplace.

Faut-il y voir une coïncidence? Le bureau de M. Hebert est doté d'un bar dont la réputation aux alentours du Capitole est aussi solide que celle qu'avait le bar de M. Rivers. Les grands chefs militaires pourrout du moins y évoquer le bon vieux temps.



L'ancien vice-président Hubert Humphrey.

OTTAWA SONGE

SUITE DE LA PAGE A 1

réal, organisé par le comité des "huit".

Les pouvoirs spéciaux

Le cabinet québécois, comme le premier ministre suppléant, M. Gérard D. Lévesque, l'a laissé savoir la semaine dernière, doit, dès demain, déterminer à la lumière des rapports des forces policières, s'il y a lieu de faire franchir un cran additionnel à la déescalade et de recommander l'abolition des pouvoirs d'urgence.

Comme LA PRESSE l'évoquait, samedi, on craint à Ottawa, de renouer prématurément aux pouvoirs spéciaux et d'avoir à faire face par la suite à une recrudescence de violence. De là, la nécessité, voire même l'urgence, comme l'a expliqué M. Trudeau, lundi soir, de doter le pays d'une loi beaucoup moins draconienne que les mesures de guerre, mais qui irait plus loin que le code pénal en assurant à l'Etat des pouvoirs extraordinaires devant être utilisés pour assurer la sécurité nationale.

Pour M. Trudeau, il apparaît que dans les circonstances — les événements d'octobre sont encore récents, les séquelles de l'activité terroriste ne sont peut-être pas toutes connues — l'idéal serait de voter le plus rapidement possible cette nouvelle loi et d'abolir les pouvoirs spéciaux par la suite.

Entretiens, le gouvernement du Québec pourrait aussi cesser d'utiliser les pouvoirs spéciaux d'urgence sans réclamer pour autant le rappel de la loi. M. Trudeau a évoqué cette possibilité. D'ailleurs, le ministre de la Justice, Me Jérôme Choquette, a déjà adopté cette attitude en laissant le soin aux tribunaux, comme c'est normalement le cas, le soin de décider du cautionnement des personnes arrêtées en rapport avec les activités du FLQ. Depuis l'arrestation des frères Rose et de Francis Simard, M. Choquette, à qui les pouvoirs d'urgence permettent de se substituer aux cours de justice pour décider des cautionnements, a préféré laisser cette fonction au judiciaire.

Dans les circonstances, les autorités gouvernementales pourraient être tentées de chercher un compromis en ce sens, surtout si le gouvernement Trudeau l'intention de présenter dès la reprise de la session, la semaine prochaine, le projet de loi qui viendrait remplacer les pouvoirs spéciaux tant décriés par l'opposition. Selon les termes de la loi sur "les pouvoirs d'urgence provisoires", ces derniers seront à la disposition des forces policières québécoises jusqu'à la fin d'avril. Le gouvernement serait alors en position de fournir l'occasion à l'opposition de rappeler la loi qu'elle condamne encore récemment en lui permettant de voter sur l'autre de caractère permanent.

Le comité

La délégation que dirigeait M. Rocher a examiné plusieurs aspects de la crise d'octobre et des lois d'exception qu'elle a suscitées.

Au départ, le comité des "huit" condamne le recours à cette mesure: "le FLQ ne constitue pas et n'a jamais constitué une menace réelle pour la sécurité de l'Etat".

L'état d'insurrection appréhendée décrété pour recourir à cette mesure a été, selon M. Ryan, davantage "le fruit de l'imagination" que basé sur des faits. Les craintes évoquées à l'époque n'ont pas été démontrées dans les faits. Les jeunes et les intellectuels n'étaient pas aussi prêts qu'on l'a dit à descendre dans la rue pour appuyer le FLQ.

Le groupe s'en est pris, entre autres, à la définition du crime d'association au FLQ qui va très loin et qui peut prêter à la répression. Le délit d'association créé par la Loi des mesures de guerre et que l'on retrouve dans une version légèrement modifiée dans la loi sur les pouvoirs spéciaux, inquiéterait d'ailleurs M. Trudeau, si on en croit certains propos de M. Taylor.

De façon générale, le comité des "huit" s'est dit fort inquiet de la façon dont le ministère de la Justice, du Québec et les forces policières ont utilisé les pouvoirs extraordinaires qu'ils leur étaient conférés en vertu de ces deux mesures d'exception.

Selon M. Rocher, le groupe a eu des échanges "très positifs" sur les moyens que la société doit prendre pour se protéger.

Le comité des "huit" a rappelé combien il était dangereux d'utiliser des climats de crainte pour donner dans la répression.

Les lois d'exception ont provoqué une dangereuse polarisation de l'opinion, selon M. Ryan. Les intellectuels par exemple se retrouvent discrédités pour avoir défendu l'attitude de la négociation avec ceux qui détenaient M. Laporte et Cross.

M. Trudeau s'est empressé de reconnaître ce phénomène. Il a dit aux journalistes que tous les intellectuels québécois n'étaient pas du même avis et qu'il s'en trouvait pour endosser la position prise par son gouvernement, c'est-à-dire de ne pas négocier "pour faire libérer des bandits et des criminels".

Il a reconnu que cette polarisation avait joué contre les intellectuels québécois qui, a-t-il ajouté, "se sentent un peu isolés-maintenant".

NOUS ETIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

Simard aurait mentionné que ces montures ont été achetées au prix de \$30 chacune et que l'on aurait également acheté des "grillages" au prix de \$1.50 chacun.

De retour à Montréal, le groupe s'est rendu rue Armstrong, à Saint-Hubert et, le lendemain, Simard révèle être allé acheter les mécanismes des M-1 et qu'il les a lui-même montés.

Avant d'aller enlever le ministre Laporte, Simard aurait déclaré qu'on a téléphoné chez lui à plusieurs reprises et lorsqu'on a su qu'il était à l'extérieur, le groupe s'est dirigé vers son domicile.

Jacques conduisait la voiture, aurait-il dit, et Bernard était avec lui à

l'avant. J'étais derrière avec Paul Rose."

Simard aurait ajouté être descendu de voiture en face du 1350 boulevard Taschereau, non loin de la demeure du ministre, et qu'il est revenu à Montréal par taxi. Il se serait rendu au 3720 chemin de la Reine-Marie, où il aurait passé la nuit à l'appartement de Francine Bétille.

Simard aurait spécifié qu'en aucun temps il a été fait usage de drogues ou d'alcools. "Nous étions pleinement conscients de ce que nous faisions et nous savions pourquoi nous le faisions", aurait-il déclaré.

Le lendemain de l'enlèvement, Simard se serait rendu au 5630 de la rue Armstrong, à St-Hubert, et y serait demeuré jusqu'au milieu de la semaine, alors qu'il est sorti pour livrer un communiqué.

Il aurait également mentionné que Paul Rose était parti au cours de la semaine.

"Le vendredi, aurait-il déclaré, Laporte a brisé une vitre à l'aide d'un oreiller. Il s'était blessé à un poignet et à l'abdomen et il pleurait. Il voulait qu'on le conduise à l'hôpital.

"Nous l'avons couché sur le sofa, ajoute-t-il. Nous avons fait un garrot à son poignet et nous avons mis des compresses humides sur son abdomen."

Simard devait signaler que Bernard Lortie est ensuite parti pour ne plus revenir mais que Paul Rose est venu le vendredi soir.

C'est le lendemain que M. Laporte devait être tué.

Après le meurtre, Simard signale que le corps a été placé à bord d'une automobile de marque Chevrolet et que les frères Rose se sont installés à bord pour se rendre jusqu'au terrain de stationnement du Montreal Flying Club.

Simard aurait suivi dans une auto de marque Acadian.

Quand les frères Rose ont abandonné l'auto, ils sont montés dans la sienne et Paul a pris le volant.

"Nous sommes revenus sur le Chemin de la Savane pour prendre la Montée Montarville et le Chemin de Touraine, en direction de Longueuil", aurait dit Simard.

Après avoir emprunté le Chemin Du Tremblay, Simard aurait révélé avoir lui-même jeté les M-1, près de l'arena de Longueuil, à l'endroit même où les policiers devaient les retrouver.

On aurait ensuite pris les rues Barthélemy, Chemin Chambly, Lemoyne, Châteauguay, Perrot et d'Iberville, pour abandonner la voiture en face de cette rue.

On s'est rendu à pied jusqu'à l'intersection Joliette et Lemoyne pour prendre l'autobus et se rendre au 3720 Chemin de la Reine-Marie.

Le caporal Gaboury a souligné que cette déclaration a été faite délibérément par Simard, et que la mise en garde usuelle lui avait été lue auparavant.

L'agent Marcel Vigneault, qui a pris la relève dans le box devait corroborer en entier le témoignage du caporal Gaboury, en ajoutant que Simard a relu la déclaration et qu'il a refusé de la signer.

Des empreintes

Plus tôt dans l'avant-midi, l'agent Laval Perron, technicien de la Sûreté du Québec, devait déclarer avoir relevé les empreintes de Jacques Rose, Paul Rose, Francis Simard, Bernard Lortie et Pierre Laporte lors de ses expertises dans la maison de la rue Armstrong.

De plus, dans l'auto dans laquelle se trouvait le cadavre du ministre, il a dit avoir relevé l'empreinte du majeur droit de Lortie sur la vitre de la portière avant droit.

Finalement, le capitaine Raymond Bellemare, qui s'est rendu à la maison de la rue Armstrong, le 30 décembre dernier, a dit avoir retrouvé les crosses métalliques des M-1, au grenier.

Il a signalé qu'il s'était rendu à cet endroit d'après les indications qu'avait fourni Paul Rose alors qu'il était interrogé par le sergent-détective Marcel Sainte-Marie.

QUATRE CACHETTES

SUITE DE LA PAGE A 1

Ce sont Claude Larivière et Yves Roy, deux détenus qui n'ont pas été cités à l'enquête du coroner, qui auraient aidé les fuyards à se rendre au 1485 est, rue Laurier, où résidaient Mme Denise Quesnel, sa fille Hélène et l'ami de celle-ci, Robert Dupuis.

Les frères Rose et Simard sont arrivés à cet endroit dans la soirée du 7 novembre et y sont restés moins de 24 heures.

En effet, dans la soirée du 8 novembre, Robert Dupuis aurait conduit le trio à Saint-Bonaventure, petite localité située à une vingtaine de milles à l'est de Sorel, dans le comté de Yamaska.

A cet endroit, le trio s'est installé dans une grange abandonnée et Robert Dupuis devait voir à leur ravitaillement.

Quelques jours plus tard, Dupuis se serait en effet rendu à la grange pour porter de la nourriture et des vêtements aux fuyards.

Trop froid

A ce moment, Paul Rose aurait mentionné à Dupuis que l'endroit était beaucoup trop froid pour y passer l'hiver et il lui aurait fourni cinq noms, lui demandant de contacter ces personnes et de leur demander si elles voulaient bien les héberger.

Les quatre premières personnes contactées auraient refusé de prendre un tel risque et c'est la cinquième, Michel Viger, qui aurait finalement accepté de fournir le gîte aux fuyards.

Une fois de plus, ce serait Dupuis qui aurait vu au transport du trio de la grange abandonnée de Saint-Bonaventure à la maison ex-ferme de Viger, à Saint-Luc, dans le comté de Laprairie. Ce dernier déménagement se serait effectué dans la semaine du 15 novembre.

Pendant plus de cinq semaines, le trio est demeuré caché à cet endroit et y était encore lors des visites de la police les 25 et 27 décembre dernier.

C'est finalement dans la nuit du 27 au 28 décembre que se sont poursuivies les négociations avec les fuyards afin que ceux-ci se rendent sans qu'il n'y ait de casse.

Comme on le sait, le trio vivait

dans une cache construite sous terre et dans laquelle on accédait par une entrée fort bien dissimulée à l'arrière de la fournaise.

L'entrée, de dimensions fort réduites donnait accès à un tunnel conduisant à une "pièce" d'environ six pieds de longueur sur six pieds de largeur.

Contrairement à ce qui a été dit précédemment, ce ne serait pas Claude Larivière, l'un des détenus, qui aurait mis les policiers sur la piste de la maison de Saint-Luc.

Selon ce que nous avons appris, hier, ce serait Mme Quesnel qui, la première, aurait mentionné le nom de la municipalité de Saint-Luc.

Puis, par des bribes de déclarations recueillies des sept personnes appréhendées le 22 décembre, soit Claude Larivière, Yves Roy, Mme Denise Quesnel, Hélène Quesnel, Louise Verreault, Robert Dupuis et Michel Viger, les enquêteurs ont finalement réussi à reconstituer le cercle autour du 114 Rang des Grands-Prés.

72,000 voitures abandonnées

NEW YORK (AFP) — Soixante-douze mille neuf cent soixante et une voitures ont été abandonnées dans les rues de New York au cours de l'année 1970, soit deux fois plus qu'il y a trois ans.

Aussi, commentant cette information — et les dépenses que l'enlèvement de ces véhicules impose au service de la voirie — un haut fonctionnaire municipal a-t-il déclaré lundi que la situation actuelle est "un exemple parfait de notre économie d'insouciance et de gaspillage".

ACCUSATIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

"Je me considère comme un prisonnier de guerre et tout ce que j'ai à donner c'est mon numéro matricule: le 42", a dit le témoin.

Simard, comme les frères Paul et Jacques Rose qui l'ont suivi dans le box, ne semblait nullement affecté par sa détention. En fait, on pourrait facilement qualifier les membres de la cellule Chenier de "joyeux martyrs" de la révolution québécoise, si toutefois l'on peut qualifier de révolution l'action de ce groupuscule et celle de l'autre cellule qui ont choisi la liberté en terre cubaine.

Invité à prêter serment sur la Bible et à déposer, Simard-déclarait: "La Bible, c'est trop sérieux pour moi et je ne mettrai jamais la main là-dessus."

Refusant de répondre à toutes les autres questions qui fusaient, il a ajouté: "Je n'ai rien à dire et tout ce que je peux émettre ici, c'est mon opinion de révolutionnaire."

Comme les policiers le dirigeaient vers la sortie, il s'est tourné de nouveau vers la salle pour crier: "Vive le FLQ, vive le Québec libre!"

Le numéro 54

"En tant que prisonnier de guerre, tout ce que je peux vous dire c'est que je suis le numéro 54."

C'est sur ces paroles que Jacques Rose a fait son entrée dans le box aux témoins.

Voulant invoquer la convention de Genève pour appuyer son refus de témoigner et même de dire son nom, Rose a été interrompu par le juge qui voulait savoir s'il était représenté par un avocat.

"Je fais appel à Me Lemieux, un gars honnête avec lui-même", devait répondre le témoin.

Comme on lui demandait de mettre la main sur la Bible, il s'est exécuté et, quand on lui a récité la formule rituelle: "Jurez-vous de dire la vérité", il a interrompu le greffier pour dire: "Toute la vérité".

"Qui a tué Pierre Laporte?", lui a demandé Me Lucros à travers la confusion.

"Je refuse de répondre là-dessus, devait rétorquer Jacques Rose.

Puis, immédiatement, il s'est lancé dans une autre déclaration, demandant la réouverture de l'enquête du coroner sur l'échangeur Turcot.

Comme on tentait de le raisonner, Rose a ajouté: "Les enquêtes ouvertes, ça dérange bien des millionnaires."

Le juge Trahan a tenté d'intervenir mais le témoin a poursuivi: "Ce n'est pas à cause de votre obscurantisme qu'il y a eu un non-lieu?". Et d'ajouter: "Vous faites partie de la robe verte, la pègre gouvernementale."

Sur ces dernières paroles, le juge a invité les policiers à faire sortir le témoin et ce dernier a lancé un dernier regard vers la salle pour crier: "Vive le Québec, vive les gars de Lapalmé!"

"Le FLQ n'est pas mort!"

Paul Rose a fait une entrée aussi remarquée que les deux témoins précédents.

Il n'avait pas sitôt franchi la porte du prétoire qu'il criait: "Le FLQ 70 n'est pas mort. Vive le FLQ 71, vive le FLQ 72!"

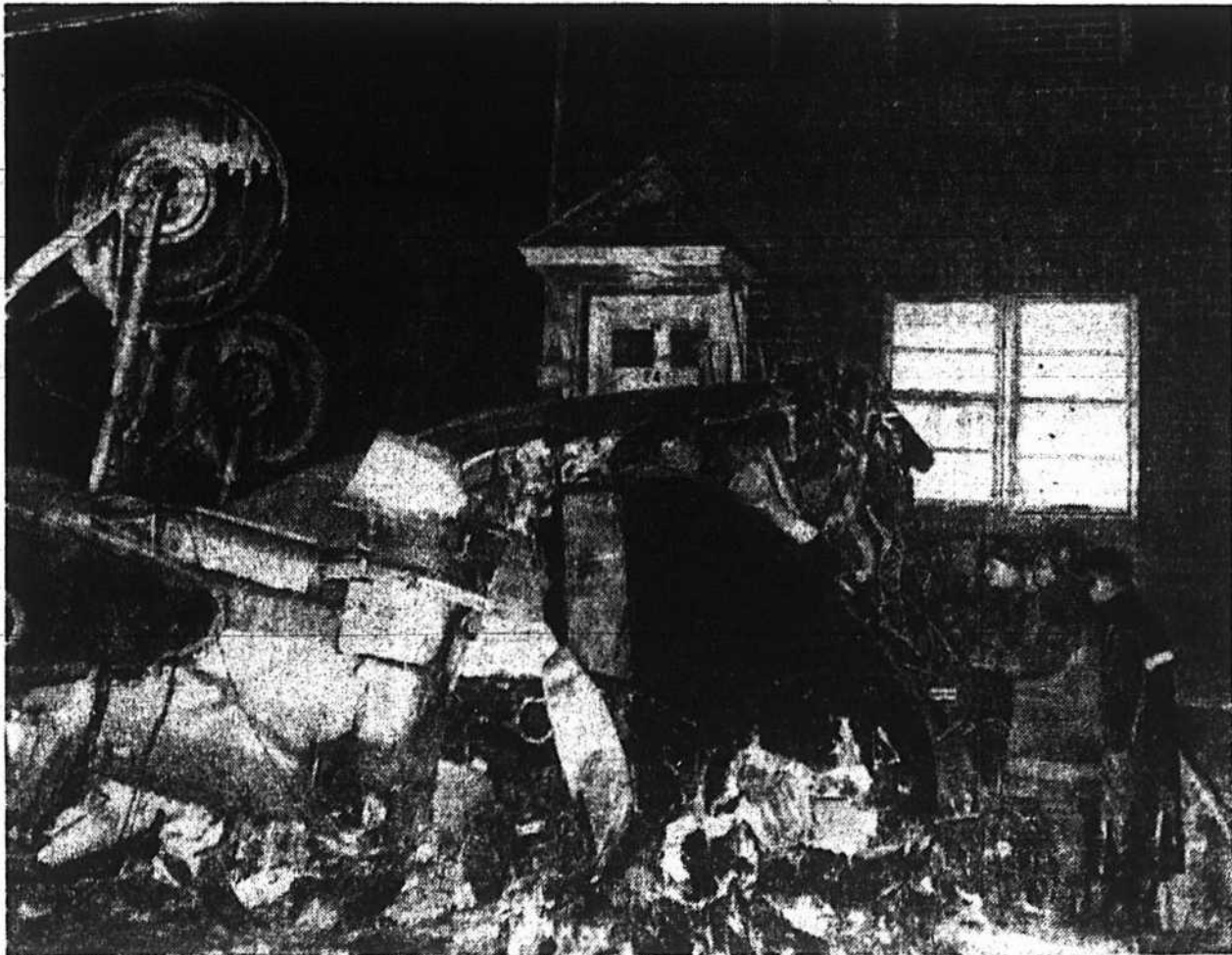
Comme le juge lui demandait le nom de son avocat et lui conseillait de le consulter, Paul Rose a signalé que son avocat était Me Lemieux.

Puis, comme le juge commençait une phrase en disant: "Dans la province de Québec...", le témoin l'a immédiatement interrompu pour corriger et dire: "Dans le Québec".

Refusant de répondre à toutes les questions que lui posaient le coroner et le représentant du ministère public, Rose s'est tourné vers la salle et a déclaré: "On a visé juste et on a frappé fort."

Ce furent ses dernières paroles. Le juge Trahan, devant ces trois refus consécutifs de témoigner, a ajourné pour quelques minutes, histoire de permettre aux trois procureurs du ministère public, Me Duross, Me Jean-Guy Boilard et Me Yves Fortier, de se consulter pour déterminer la marche à suivre pour poursuivre l'enquête.

À la reprise, on avait oublié le "spectacle" des témoins principaux et l'enquête se poursuivait avec le témoignage des policiers qui ont interrogé les témoins, après leur arrestation.



lélophoto UPI

Atterrissage forcé

Un bimoteur de type DC-3 s'est écrasé dans les environs de l'aéroport Laguardia, à New York, blessant sérieusement les deux membres de l'équipage, qui ont été transportés à l'hôpital. L'appareil, propriété du gouvernement fédéral américain, s'est écrasé au sol, ratant de peu une maison. Il semble qu'au moment où il s'apprêtait à se poser, l'avion ait heurté un poteau.

Le juge Trahan précise son rôle dans l'enquête sur l'échangeur Turcot

par Michel AUGER

Le juge Jacques Trahan qui présidait l'enquête du coroner sur la mort du ministre Pierre Laporte a vertement critiqué l'hebdomadaire Québec-Presse qui publiait, dans sa dernière livraison, un article sur l'enquête de l'échangeur Turcot que le magistrat avait présidée, en 1966.

Le journal relatait, qu'à la suite d'une courte enquête publique, le coroner had hoc, le juge Jacques Trahan, avait rendu un verdict de mort accidentelle sans responsabilité criminelle et que la poursuite et le syndicat, représentant les sept victimes d'un effondrement survenu sur le chantier de construction de l'échangeur Turcot, à Montréal, le 16 décembre 1965, soutenaient, pour leur part, que les entrepreneurs avaient été négligents.

Or, d'après le juge Trahan, la vérité est toute autre.

"D'abord, nous a-t-il déclaré, ce n'est pas moi qui ait rendu le verdict, mais bien un jury de cinq hommes qui, d'après la loi, était maître de toute décision, selon la preuve présentée."

Ce n'est que depuis deux ans, que l'Assemblée nationale a modifié la

MENDOZA DIT

SUITE DE LA PAGE A 1

"Je l'ai blessé légèrement, des égratignures... De toute façon, j'étais faible", a ajouté Mendoza.

Le peintre a ensuite expliqué où il avait blessé le pape, pour se perdre par la suite dans une explication incohérente des motifs de son geste.

Mendoza a déclaré qu'il "pouvait" dire qu'il avait vraiment l'intention de tuer le pape, symboliquement.

Quant aux repentirs, il ne croit pas en avoir.

"J'ai agi en connaissance de cause, a-t-il expliqué, et je crois que nous avons besoin de tel changement, de véritables changements. J'avais les plus grands projets... et j'ai rejeté la religion".

Parmi les projets du peintre, construire des ponts transatlantiques et trouver les causes des typhons et des ouragans.

Pointe-aux-Trembles prépare déjà son 300e anniversaire

par Florian BERNARD

C'est en 1674 que le nom de Pointe-aux-Trembles apparaît, pour la première fois, dans les archives municipales du Québec. Englobant tout l'est de Montréal, depuis la Longue-Pointe jusqu'à la Seigneurie Le Gardeur, Pointe-aux-Trembles ne sera, jusqu'au début du dix-huitième siècle, qu'un minuscule hameau où, dès 1780, des terres "fortement boisées et possédant moutons animaux à fourrure" sont offertes aux colons.

C'est un tel événement que le conseil municipal de Pointe-aux-Trembles a décidé de célébrer, avec de nombreuses manifestations, d'ici 1974. En effet, dès maintenant, la Ville a mis sur pied un comité du tricentenaire dont la présidence a été confiée au conseiller Jean Tondreau, historien à ses heures et amateur de petite histoire. Sa première mission sera d'inventorier les lieux et les monuments historiques de la ville, dont un très vieux moulin conservé en excellent état.

Aucun budget n'a encore été fixé pour ces fêtes du 300e anniversaire. Cependant, le conseil juge qu'il lui faudra au moins deux ans de préparation pour marquer, comme il se doit, un tel événement.

Budget reporté à plus tard

Entre-temps les membres du conseil et le trésorier de la Ville, M. Gilles Séguin, terminent la préparation du budget. A cet effet, Pointe-aux-Trembles a demandé à la Commission municipale de Québec de lui accorder un délai de quelques semaines dans la présentation du budget. Un tel délai est prévu dans la Loi des cités et villes.

L'absence d'un trésorier permanent durant ce longs mois et le surplus de travail occasionné par divers travaux d'envieure ont motivé cette demande de délai.

La ville termine son année avec un surplus financier de près de un demi-million de dollars, ce qui permettra d'alléger le taux des taxes foncières.

Escomptes spéciaux

Au nombre des diverses mesures administratives adoptées en début de nouvelle année, Pointe-aux-Trembles vient d'autoriser son directeur de la trésorerie à effectuer, rapidement, certains paiements aux fournisseurs de façon à pouvoir faire-profit de la ville d'escomptes sociaux allant de 2 p. 100 à 20 p. 100 dans le cas d'acquiessements rapides des factures.

La ville a également autorisée la trésorerie à annuler un certain nombre de comptes de taxes inférieurs à \$1.

La perception de ces comptes de taxes entraînerait des déboursés supérieurs au montant récupérable.

Tout ceci a fait dire au maire Bernard Benoit que la ville qu'il dirige entend, au cours de 1971, économiser "chaque sou noir" qu'il est possible de récupérer quelque part.

Signalons enfin que 1971 verra probablement se concrétiser le rêve d'une fusion entre Pointe-aux-Trembles et Montréal-Est, fusion dont les travaux sont déjà en progression.

Loi du coroner et fait disparaître le jury aux enquêtes. Maintenant le coroner est seul responsable du verdict.

De plus, le juge Trahan a souligné que l'article publié dimanche est mensonger quand il dit que l'enquête avait été de courte durée. "Cette enquête a duré plus d'un mois", a-t-il déclaré.

Pour ce qui est des allégations du syndicat, le juge a dit qu'il avait lui-même demandé au président du syndicat des sept victimes s'il aurait aimé faire entendre des témoins à l'enquête, mais que ce dernier, un dénommé Groux, avait décliné l'offre, en se disant satisfait de l'enquête et des résultats.

Lors de la séance d'hier matin de l'enquête sur la mort du ministre Laporte, Jacques Rose a demandé la réouverture de l'enquête de 1965.

Le juge Jacques Trahan avait alors invité le reporter de Québec-Presse à

Accord FBI-GRC sur les réfractaires

TORONTO (PC) — Un ancien agent du FBI a déclaré, hier, que la Gendarmerie royale du Canada et la police de Vancouver s'entendent depuis longtemps avec la Police fédérale américaine pour renvoyer à Blaine, poste frontalier américain, des réfractaires américains ayant pénétré en territoire canadien.

Selon M. William Turner, qui était interviewé au cours de l'émission "Weekend", diffusée par le réseau de télévision de Radio-Canada, cette entente permet aux agents du FBI de séjourner au Canada pendant 2 heures en vue de convaincre les réfractaires et les déserteurs américains de rentrer aux Etats-Unis.

M. Turner a déclaré avoir visité Vancouver à plusieurs reprises à la recherche de réfractaires et de déserteurs américains. Lorsqu'il ne pouvait les retrouver, a-t-il précisé, la police de Vancouver et la Gendarmerie royale du Canada s'en chargeaient.

le rencontrer. "Je lui prouverai alors qu'il était dans l'erreur", avait-il déclaré publiquement.

le TEMPS qu'il fera

La pluie, en janvier, ça se glace...

Pendant que l'Europe étouffe sous la neige, voilà qu'à Montréal, il pleut!

C'est le monde à l'envers.

Que l'Europe étouffe, il n'y a rien de nouveau là-dedans: mais qu'il neige à Cordoba, là...

Que l'on boive debout et dehors à Montréal, rien de nouveau non plus, mais au mois de janvier...

Enfin, c'est le monde à l'envers et, comme le dit si bien Alcide Ouellet: Credo quia absurdum (voir locutions latines de la petite rousse du grand Larose — Prévert).

Donc, aujourd'hui, pluie verglaçante, vents violents suivis de neige. Demain, neiges locales, vents violents, etc...

En parlant de pluie verglaçante, M. Ouellet qui connaît son latin, a découvert que "verglächte" n'est pas français.

On devrait dire: pluie qui mène au verglas. C'est un peu pour ça que l'on étouffe en Europe!

Les prévisions de la météo selon l'observatoire de Dorval

Maximum 35° — Minimum 25°

Région de Montréal, Ottawa et Contons de l'Est: quelques averses en périodes de pluie puis quelques chutes de neige locales; et après-midi et mercredi. Vents de l'ouest-forts et avec rafales. Maximum 35 à 45. Minimum cette nuit 25 à 25. Maximum mercredi 35 à 30.

Région des Laurentides et Saint-Maurice: neige avec un peu de pluie verglaçante; mais plus de pluie de neige durant la journée. Mercredi chutes de neige locales. Vents du sud-ouest à l'ouest-forts et avec rafales. Maximum 35 à 45. Minimum cette nuit 25 à 25. Maximum mercredi 35 à 30.

Région de Québec: pluie verglaçante; et avec neige et pluie verglaçante; mais plus de pluie de neige durant la journée. Mercredi chutes de neige locales. Vents du sud-ouest à l'ouest-forts et avec rafales. Maximum 35 à 45. Minimum cette nuit 25 à 25. Maximum mercredi 35 à 30.

Région de Lac-Saint-Jean: nuageux avec neige et pluie verglaçante; mais plus de pluie de neige durant la journée. Mercredi chutes de neige locales. Maximum 35 à 45. Minimum cette nuit 25 à 25. Maximum mercredi 35 à 30.

Région de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Îles: neige et pluie verglaçante; mais plus de pluie de neige durant la journée. Mercredi chutes de neige locales. Vents du sud-ouest à l'ouest-forts et avec rafales. Maximum 35 à 45. Minimum cette nuit 25 à 25. Maximum mercredi 35 à 30.

En Amérique du Nord

Voici les températures, considérées dans certaines villes de l'Amérique du Nord au cours des dernières 24 heures.

Dakota, 19 et 74; Vancouver, 1 et 26; Edmonton, 23 et 8; Yellowknife, 23 et 4; Reno, 14 et 36; Winnipeg, 17 et 6; Thunder Bay, 16 et 17; Sudbury, 19 et 29; Windsor, 31 et 48; Toronto, 31 et 23; Ottawa, 13 et 25; Montréal, 1 et 30; Québec, 12 et 23; Fredericton, 23 et 28; Moncton, 20 et 29; Halifax, 24 et 32; Charlotteville, 27 et 31; St. John's, 14 et 37 et 34; Bismark, 8 et 31; Chicago,

Pompidou lit "Astérix"

PARIS (AFP) — Le président de la République française, M. Georges Pompidou, a tenu hier une "conférence de presse" improvisée devant les journalistes venus lui présenter, au palais de l'Élysée, leurs vœux pour la nouvelle année.

En politique intérieure, M. Pompidou a annoncé qu'il tiendrait une conférence de presse le jeudi 21 janvier. Le président de la République a précisé d'autre part que les changements ministériels provoqués par la mort récente de deux membres du gouvernement seraient rendus publics sans doute lundi prochain. Il a indiqué que le remaniement porterait sur trois postes : le ministère des Affaires culturelles, le ministère des Transports et le ministère de l'Agriculture, dont le titulaire M. Jacques Duhamel, passera à une autre fonction ministérielle.

M. Pompidou a ensuite longuement évoqué les problèmes internationaux. En ce qui concerne l'entrée de la Grande-Bretagne dans le Marché commun, M. Pompidou a estimé qu'il était de l'intérêt du Royaume-Uni de faire partie de la Communauté européenne.

"Je crois que la Grande-Bretagne en est convaincue", a-t-il ajouté, précisant qu'à son avis, cela était aussi de l'intérêt de la France et de l'Europe. Pour que les négociations aboutissent, a poursuivi M. Pompidou, "il doit y avoir conciliation entre les intérêts de la communauté et les intérêts nationaux".

Pour le président de la République, le point de rencontre de ces intérêts n'est pas encore trouvé, mais les points de vue de la Communauté eu-

ropéenne et de la Grande-Bretagne sont loin d'être inconciliables.

M. Pompidou a admis que, si la création d'une communauté à six a posé des problèmes à la Grande-Bretagne, la création d'une communauté à dix poserait des problèmes aux États-Unis. Il a estimé que ces problèmes devraient être résolus intelligemment, car il n'est "de l'intérêt de personne qu'il y ait une guerre économique ou un retour au protectionnisme".

Abordant ensuite le conflit du Vietnam, M. Pompidou a déclaré : "Seule une solution politique est possible. Personne ne croit plus à une solution militaire". Toutefois, le président de la République ne croit pas que les conditions d'une solution soient réunies ni que des éléments décisifs pour la paix au Vietnam interviendront en 1971.

A un journaliste qui lui demandait son avis sur le problème du Proche-Orient, M. Pompidou a répondu qu'il lui semblait que l'on avait tendance à s'orienter vers une solution provisoire. Mais, a-t-il ajouté, cela ne fait que renvoyer la guerre à plus tard : "Il faut qu'il y ait des États ayant des frontières sûres et des relations normales avec les voisins. Il faut que cela soit inscrit dans un traité".

Revenant ensuite à la France, M. Pompidou a évoqué les catastrophes qui ont endeuillé l'année 1970, et il a annoncé son intention de réunir un conseil restreint sur les problèmes de la protection civile.

Enfin, le président de la République a confié aux journalistes, qu'il avait profité des vacances de Noël pour lire notamment "Astérix chez les Helvètes".

Bonn: un dirigeant socialiste optimiste au sujet de la ratification des traités

BONN (AFP) — M. Herbert Wehner, président du groupe parlementaire social-démocrate, s'est déclaré convaincu que la ratification des traités signés entre la R.F.A. d'une part, l'URSS et la Pologne d'autre part, fera "des progrès considérables" pendant le premier semestre 1971.

Le vice-président du S.P.D., qui est le numéro deux de son parti, après le chancelier Willy Brandt, a établi ce pronostic optimiste au cours d'une conférence de presse — la première de l'année à Bonn — qu'il a tenue hier sur les perspectives de 1971.

M. Wehner a estimé qu'un règlement satisfaisant du problème de Berlin interviendrait dans les prochains mois, ce qui permettra l'ouverture du processus de ratification. Certes, a-t-il reconnu, il est difficile pour l'URSS de trouver un dénominateur commun avec les trois alliés occidentaux sur une solution du problème berlinois, pour lequel les "Quatre" sont seuls responsables. Mais un tel règlement est nécessaire si l'esprit du traité signé le 12 août dernier à Moscou par la R.F.A. et l'URSS doit être respecté.

M. Wehner s'est référé à l'interview au premier ministre soviétique, M. Alexis Kossyguine, au journal japonais "Asahi" pour estimer qu'une solution

sera trouvée à Berlin "dans l'esprit du traité de Moscou" et à la satisfaction de tous les intéressés. A cet égard, le président du groupe S.P.D. a souligné "l'intérêt vital" que la R.F.A. attache à Berlin. Il n'a cependant pas donné suite à l'appel adressé à Bonn par le secrétaire général du PC est-allemand, M. Walter Ulbricht, dans son message de Nouvel An. Le numéro un de la R.D.A. avait invité la R.F.A. à négocier directement avec Berlin-Est sans se soucier exagérément des droits et responsabilités des trois alliés occidentaux.

Le vice-président du S.P.D. a souligné que la R.F.A. "ne peut parler et négocier qu'en son nom" et qu'elle n'a pas l'intention "de contourner ou de négliger les compétences des Trois".

M. Wehner s'est élevé contre la prétention de l'opposition chrétienne-démocrate de faire dépendre la ratification des traités avec l'Est non seulement d'un règlement berlinois, mais aussi d'un accord satisfaisant entre les deux États allemands. Le vice-président du S.P.D. a exprimé l'opinion qu'un préalable interallemand permettrait aux dirigeants est-allemands de faire trainer indéfiniment en longueur la ratification des traités et leur donnerait un véritable "droit de veto" contre la diète.

Mission Jarring: dialogue de sourds

NATIONS-UNIES, New York (AFP) — Le rapport de M. Gunnar Jarring au Conseil de sécurité, annonçant que les conditions d'une reprise de sa mission d'entremise entre Israël, d'une part, l'Égypte et la Jordanie, de l'autre, pour orienter ces pays belligérants vers un accord de coexistence sont réunies sera publié officiellement aujourd'hui.

Entre-temps, les représentants aux Nations-Unies d'Israël, M. Yosef Tekoah, et de la République arabe unie, M. Mohammad El Zayyat, sont revenus à New York depuis leurs capitales, porteurs des instructions de leurs gouvernements pour l'amorce de cette reprise de la mission Jarring. Le cas de la Jordanie n'est pas encore tiré au clair : on a des raisons de penser qu'elle sera représentée non pas par son ambassadeur aux Nations-Unies,

M. Al Farra à qui sa qualité de Palestinien donnerait, dit-on, quelques scrupules, mais par l'ambassadeur du roi Hussein à Washington.

De son côté, le secrétaire d'État américain, M. William Rogers, a tenu à donner à l'ouverture d'un nouveau round de la tentative de M. Jarring un éclat particulier. Il s'est rendu au siège de l'ONU y conférer avec M. Thant sur le Proche-Orient, hier soir. Il avait rencontré très discrètement M. Jarring la veille à New York (on chuchote que ce fut dans le salon particulier d'un restaurant newyorkais de l'est de la ville à l'enseigne significative de la Colombe). M. Rogers a tenu aussi à affirmer devant les caméras et les microphones que la mission Jarring avait, sous forme de "zones d'accord", une base sur laquelle pourrait s'édifier son succès.

Guerre de nerfs entre l'Inde et le Népal

LA NOUVELLE-DELHI, Inde (AFP) — Une sorte de guerre des nerfs se poursuit depuis le dernier week-end entre l'Inde et le Népal, après les échecs successifs des trois conférences réunies récemment pour négocier le renouvellement d'un traité de transit et de commerce qui expirait le 31 décembre.

Ce traité est d'une importance capitale pour le Népal qui, coincé entre la Chine et l'Inde, et ne possédant aucun débouché maritime, doit faire transiter toutes ses importations et exportations par ces deux pays.

Des informations provenant de sources officielles népalaises dépeignent la situation bouleversante d'un petit pays que l'Inde "étrangle" en appliquant le règlement au pied de la lettre, c'est-à-dire en fermant les frontières. Les ministres, les juges, tous les dignitaires et même les conseillers étrangers doivent se rendre au bureau à pied ou à cheval faute de carburant disent les rapports népalais.

Mais ce tableau est jugé ridicule à La Nouvelle-Delhi où l'on prétend que malgré l'expiration du traité l'Inde "généreusement", a laissé ses frontières ouvertes et a pris des mesures pour qu'un trafic normal soit maintenu avec le Népal ainsi que pour dissiper toute possibilité d'incertitude dans l'esprit de la population népalaise.

L'échec des négociations concernant le renouvellement du traité résulte principalement, estime-t-on dans la capitale indienne, d'exigences indiennes pour des garanties contre la fraude et la contrebande.

Deux autres sujets importants de désaccord concerneraient d'une part, le fait que le Népal aurait renoncé à participer à une sorte de marché commun préconisé par La Nouvelle-Delhi entre les deux pays, et, d'autre part, les demandes népalaises pour un accès direct au Pakistan par la route de Radhikapur.



La plupart des établissements d'un centre commercial, à Miami Beach, ont été détruits quand une explosion suivie d'un incendie s'est produite. Les pompiers de toutes les casernes se sont rendus sur les lieux pour combattre les flammes.

Miami Beach

Explosion dans un centre commercial: un mort

MIAMI BEACH (PA) — Une personne a été tuée et une quarantaine d'autres ont été blessées au cours d'une explosion qui a détruit, hier, un centre commercial, à Miami Beach.

L'explosion a déclenché un incendie qui s'est propagé à plusieurs établissements de l'endroit.

D'après les premiers rapports de la police, c'est une fuite de gaz qui est à l'origine de l'explosion.

Selon la police de Miami Beach, la personne qui a été tuée était une passante qui a été ensevelie sous l'effondrement d'un pan de mur. Les autres personnes ont été blessées par des débris et des éclats de verre.

Il n'est pas impossible que d'autres personnes soient emprisonnées sous les débris des immeubles ou sous les débris qui recouvrent les trottoirs

bordant l'avenue Meridian et la rue Lincoln.

L'explosion aurait éclaté, soit au restaurant Manny, soit au Circle Blueprint Shop, situés l'un à côté de l'autre, à l'angle de l'avenue Meridian et de la rue Lincoln.

Tous les pompiers des casernes et toutes les unités de secours se sont rendus sur les lieux pour combattre l'incendie.

A l'arrivée des pompiers, deux boutiques au moins étaient rasées et une fumée opaque s'échappait du restaurant.

On redoute que des clients du restaurant soient prisonniers des débris. Il ne sera pas possible de se prononcer là-dessus avant que les cendres ne soient refroidies et que l'on puisse fouiller les débris.

Les vitres ont volé en éclats, un peu partout, le long de la rue, sous la violence de l'explosion. D'autres objets ont été projetés.

Les flammes ont ensuite envahi le restaurant Manny pour gagner les établissements adjacents, le Circle Blueprint Shop et le Friendship Gift House.

Des témoins oculaires ont raconté qu'un policier signalait une contravention à un motocycliste devant le magasin Blueprint au moment de l'explosion. La chemise du policier a été déchirée et il a été recouvert d'éclats de verre. Le motocycliste a également été blessé. Comme tous les autres blessés, ils ont été transportés à l'hôpital Mount Sinai.

Une jeune fille de 24 ans, Lyle Staleigh, a raconté qu'elle se trouvait

avec sa sœur dans un magasin de chaussures, de l'autre côté de la rue, et que sous la violence de l'explosion, elle avait été projetée contre le mur, sans toutefois être blessée.

La police a pu spéculer sur la cause de l'explosion d'après le témoignage d'un client du restaurant Manny. Peu de temps avant l'explosion, un serveur s'est plaint d'une forte odeur de gaz et a dit qu'on remplissait le réservoir de gaz propane, à ce moment-là.

Selon le capitaine Ozzie Druidenier, de la police de Miami Beach, une première enquête a révélé que l'explosion s'est produite au Circle Blueprint Shop — peu après que des vapeurs de gaz venant du restaurant aient pénétré dans le magasin.



Une infirmière et un médecin examinent une jeune femme blessée au cours de l'explosion qui a presque entièrement détruit un centre commercial, à Miami Beach. Les équipes de secours s'affaientent autour d'eux.

L'avocat de Manson: "Un procès politique!"

LOS ANGELES (UPI) — Un avocat de la défense dans le procès Tate-LaBianca a fait une comparaison, hier, entre la culpabilité du principal accusé, Charles Manson, et la responsabilité du président Nixon dans le massacre de My Lai.

Me Irving Kanarek, dans son plaidoyer, a qualifié le procès de Manson de "politique" du fait de l'antagonisme qui règne dans la société américaine entre la jeunesse "hippie" et "l'Establishment".

La poursuite, a dit Me Kanarek, n'a pas apporté de preuves appuyant le témoignage du témoin-clé du ministère public, Linda Kasabian, que Manson a donné l'ordre à ses "disciples" de commettre les assassinats, mais qu'il était un homme exprimant des opinions solides.

"Si le président Nixon est responsable de ce qui s'est passé à My Lai", a ajouté Me Kanarek, "sommes-nous

alors responsables aussi parce que nous payons des impôts?"

L'avocat de Manson a ensuite dit qu'il y avait toutes sortes de sociétés militaires dans la nation américaine.

"Il n'y a pas plus de raison pour que Charles Manson soit poursuivi pour meurtre que ne le soit George Wallace (gouverneur de l'Alabama) ou Robert Welch (président du Birch Society)", a poursuivi Me Kanarek.

Après avoir souligné encore qu'il s'agissait d'un procès politique, parce que son client est le symbole de l'un des affrontements dans la société, Me Kanarek a commencé d'énumérer pour le jury les 300 pièces à conviction (photos, documents, couteaux, fouets, épée et fusil) que la poursuite a présentées.

Il a rappelé que le ministère public avait soutenu que le motif de Manson, en ordonnant les deux massacres, était de provoquer une guerre entre Noirs et Blancs.

"Il n'y a pas eu de guerre Noirs-Blancs", a conclu Me Kanarek. "Par conséquent, pourquoi n'y a-t-il pas eu de troisième ou de quatrième ou de cinquième massacre?"

Le procès de Charles Manson et ses trois coaccusées pour les meurtres aux villas de Sharon Tate et des époux LaBianca est entré dans sa phase finale.

Les quatre accusés étaient encore absents, hier, de la salle d'audiences, après que le juge Charles H. Older, ait ordonné leur évincement parce qu'ils avaient interrompu le procès, plus tôt. Ils assistaient au plaidoyer dans des salles attenantes munies de haut-parleurs.

Pendant que son avocat parlait, Manson l'a soudainement interrompu en criant:

"Pourquoi ne vous asseyez-vous pas? Vous aggravez les choses".

Me Kanarek a souri faiblement et a continué de parler.

Le hamburger au LSD

Entre-temps, trois autres membres de la famille Manson, accusés d'avoir donné un hamburger au LSD à un des témoins du ministère public dans le procès Tate-LaBianca, obtenaient une remise de leur procès au 11 janvier.

Les avocats de Stephen Grogan, Lynette Fromme et Ruth Ann Morehouse ont expliqué au juge Malcolm M. Lucas qu'ils avaient besoin d'un peu plus de temps pour étudier les causes, n'ayant reçu que récemment des copies des mises en accusation.

Une quatrième accusée, Catherine Share, qui est enceinte, ne s'est pas présentée en cour, parce qu'elle était gardée à l'infirmerie de la prison.

Ils sont tous les quatre accusés d'avoir fait manger un hamburger au LSD à Barbara Hoyt, le 9 septembre, pour l'empêcher de témoigner contre Manson et les trois autres accusées.

économie & finance

Le Produit National Brut canadien atteindrait \$90 milliards en '71...

OTTAWA (PC) — Le gouvernement est assuré que la reprise de la croissance économique qui se manifestera plus tard cette année poussera le produit national brut du Canada en 1971 au-delà de \$90 milliards.

Le produit national brut, soit la valeur totale des marchandises et des services produits par le pays, s'en est tenu à un taux annuel de \$84,1 milliards au quatrième trimestre de l'année dernière. Actuellement il dépasse probablement \$85 milliards.

Le ministre des Finances, M. Edgar Benson, a déclaré le 3 décembre dans son discours du budget, qu'il s'attend que le produit national brut de la deuxième partie de 1971 dépassera de 8.5

pour cent celui de la deuxième partie de 1970.

Des sources du ministère des Finances laissent entendre que le Canada pourra se dégager rapidement des difficultés économiques à compter du milieu de l'année.

\$90 milliards en 1971

On prévoit que pour 1971, le produit national brut devrait se hisser de plus de sept pour cent par rapport à 1970. Les chiffres définitifs pour 1970 ne seront pas disponibles avant deux ou trois mois, mais il semble bien qu'il atteindra environ \$83.7 milliards.

En tenant compte de ces deux facteurs, le produit national brut en 1971

atteindrait \$90 milliards, ou les dépasserait, pour toucher peut-être \$92 milliards, si les perspectives de M. Benson se révèlent correctes. Ceci placerait le Canada dans une position de force pour produire des marchandises et des services atteignant \$100 milliards en 1972.

La contribution de l'inflation

Ces chiffres sont des prévisions fondées sur le pouvoir actuel du dollar et tiennent compte dans une certaine mesure que l'inflation se poursuivra.

Les autorités, qui déclarent maintenant que le produit national brut de 1971 devrait dépasser légèrement sept pour cent, sont d'avis que la moitié de ce pourcentage signifiera une hausse réelle du total des marchandises et des services produits. Le solde de 3.5 pour cent ou légèrement moins, représentera le prix de l'inflation que le gouvernement prévoit en 1971.

Le taux d'inflation, par rapport au produit national brut, est généralement inférieur à la hausse des prix de détail, par rapport à l'indice des prix aux consommateurs.

L'inflation à la baisse

L'indice du mois de décembre sera publié par le Bureau fédéral de la Statistique la semaine prochaine. Le taux de hausse s'est ralenti, et en novembre n'a été que de 2.3 pour cent supérieur à ce qu'il était un an plus tôt.

Dans son rapport sur le produit national brut pour le quatrième trimestre de 1970, le Bureau fédéral de la Statistique dit que la hausse des prix s'était atténuée, à la suite d'une importante hausse dans le deuxième trimestre. Ainsi, à la fin de septembre, la hausse des prix dans le produit national brut n'a été que de 2.1 pour cent.



Le Canada achève son année la plus profitable de l'histoire. Lorsque les chiffres définitifs seront connus pour 1970, on prévoit que les exportations de marchandise atteindront une valeur d'environ \$17 milliards. La valeur des importations sera sensiblement la même qu'en 1969, soit \$14 milliards, ce qui représentera un surplus commercial de près de \$3 milliards, comparé à un surplus de moins de \$800 millions en 1969.

...alors que l'excédent commercial s'élèverait à près de \$3 milliards

OTTAWA (DJ) — Le Canada s'attend à ce que l'excédent de sa balance commerciale de marchandises, qui a connu une croissance rapide au cours de 1970, ne diminue que très légèrement en 1971, alors qu'une hausse anticipée de la demande aux Etats-Unis devrait contrebalancer une diminution de la demande sur les marchés d'outre-mer.

On prévoit que l'excédent pour 1970 approchera les \$3 milliards, soit près de quatre fois le chiffre atteint en 1969. En 1970, la part des Etats-Unis dans les exportations canadiennes est tombée à 65 pour cent alors qu'elle était à 71 pour cent en 1969.

Le ministre fédéral de l'Industrie et du Commerce, M. Jean-Luc Pepin, a déclaré qu'il s'attend à ce que les Etats-Unis achètent plus de bois, de papier-journal, de pétrole, de gaz, de fer et d'acier du Canada.

Mais en même temps, a-t-il dit, on prévoit que les marchés d'outre-mer, particulièrement la Grande-Bretagne, la Communauté Economique Européenne et le Japon, ne seront pas aussi soutenus en 1971 qu'en 1970.

Dans sa déclaration annuelle sur les prévisions commerciales pour le Canada, M. Pepin a souligné que les ventes de bois bénéficieraient d'une hausse prévue dans la construction de nouveaux logements aux Etats-Unis et que les ventes de fer et d'acier augmenteraient à cause du retard survenu dans les achats à la suite des grèves aux Etats-Unis et également à cause de la construction prévue des pipelines pour le pétrole et le gaz.

On anticipe d'autre part une excellente année pour l'industrie de l'automobile aux Etats-Unis. Cette prévision est basée sur la demande contenue par suite du ralentissement de la production chez les principaux producteurs, des deux côtés de la frontière, et sur l'assouplissement des conditions de crédit.

M. Pepin a noté que certaines compagnies dont les affaires sont étroitement reliées aux exportations commenceront à ressentir les effets de la mesure adoptée par le gouvernement en juin dernier pour libérer le dollar canadien de son taux fixe de 92.5 cents américains et lui permettre de fluctuer à la hausse.

Cette mesure qui rend les produits canadiens plus coûteux pour les acheteurs étrangers a contribué à augmen-

ter l'intensité de la compétition étrangère pour plusieurs entreprises manufacturières et pour certains producteurs dont les opérations sont appuyées sur une marge de profit relativement étroite, a-t-il ajouté.

M. Pepin a estimé que les exportations de métaux primaires qui ont marqué une hausse importante en 1970, devraient diminuer en 1971, particulièrement en raison de l'abaissement de certains prix à l'exportation.

Redressement des finances internationales de la Grande-Bretagne en 1970

LONDRES (AFP) — Si l'inflation inspire aujourd'hui de graves craintes pour l'avenir de l'économie britannique, l'année 1970 lui a certainement été très propice sur le plan financier international. Les réserves monétaires de la Banque d'Angleterre ont en effet terminé l'année à un niveau qui est le plus haut depuis la dévaluation du sterling en novembre 1967, mais aussi le chiffre le plus élevé enregistré depuis 1961.

Ce redressement est dû à plusieurs facteurs. Tout d'abord la balance des comptes courants est demeurée largement créditrice malgré le ralentissement des exportations et la reprise des importations. En outre 1970, contrairement aux années précédentes, a échappé aux accès de fièvre monétaire auxquels la livre est toujours très sensible. Ensuite, les taux d'intérêt mondiaux ont évolué en faveur de la Grande-Bretagne. Le taux d'escompte de la Banque d'Angleterre a été ramené de 8 à 7 pour cent en

mars et avril, mais depuis lors, il est demeuré inchangé alors que le loyer de l'argent baissait beaucoup plus rapidement à l'étranger. Enfin, les pays de la zone sterling ont enregistré dans l'ensemble de gros excédents dans leurs balances des paiements. Ils ont donc laissé croître leurs balances sterling à Londres, au profit des réserves monétaires de la Banque d'Angleterre.

En 1971, on estime généralement dans la City, que l'évolution des réserves sera nettement moins favorable. Une dégradation de la balance des paiements britanniques paraît notamment probable. Selon l'OCDE l'excédent des comptes courants diminuera d'une centaine de millions de livres, à 330 millions de livres. De même la baisse quasi générale des cours des matières premières survenant au cours des derniers mois se répercutera sur la balance des paiements des pays de la zone sterling. Enfin, les ravages causés par l'inflation pourraient remettre la livre en danger.

Les prêts garantis des banques dépassent \$2 milliards

Dans son dernier bulletin, canadiens fait remarquer que l'Association des banquiers les différents programmes de

VOS RÉUNIONS SONT DES CONFÉRENCES "AU SOMMET"

Sommet du confort chez nous pour vos réunions intimes, sommet de la compétence pour vos grandes assemblées groupant jusqu'à 1200 personnes. Composez 842-7777; on vous renseignera, on prendra soin de vous.

I'Hôtel Sheraton Mt-Royal

1455 RUE PELLÉ
HOTELS ET MOTELS SHERATON SERVICE INTERNATIONAL TTT

En principe, précise-t-on dans ce même bulletin, les opérations des banques sont régies par la Loi sur les banques et les avances bancaires atteignent présentement \$19 milliards. Il existe en plus une vingtaine de lois provinciales et fédérales en vertu desquelles les banques consentent des prêts à des catégories spéciales d'emprunteurs. Les risques sont alors partagés entre les banques et les autorités gouvernementales.

C'est pendant les années 1930 que sont apparus les premiers programmes. Ils concentraient l'achat de semences par les agriculteurs et l'obtention de capitaux pour l'amélioration de logements. Depuis cette époque, des concours analogues ont été offerts dans bien d'autres secteurs aux niveaux national et provinciaux. En agglomérant

Les banques à prendre une garantie hypothécaire ou autre sur une plus grande variété de biens, l'article 88 de la Loi sur les banques permettait à celles-ci d'élargir le champ de leurs interventions en leur ouvrant le vaste secteur du crédit à moyen terme et en les intéressant à des objectifs antérieurement exclus de leurs activités.

Les taux d'intérêt sont déterminés de différentes façons, souvent selon une formule convenue d'avance et en fonction des niveaux généraux. Les garanties ne s'appliquent pas toujours à l'intégralité des prêts, mais fréquemment aux prêts qui dépassent un pourcentage donné du total.

L'A.B.C. poursuit: "Il est important de noter qu'aucun des programmes n'a provoqué une augmentation du volume total de crédit disponible car, bien que dans une certaine limite les risques soient partagés, les fonds

avancés ne sont en rien différents des autres puisqu'ils proviennent entièrement des ressources bancaires et non de celles du gouvernement. Ainsi, l'argent peut-être utilisé pour d'autres catégories de crédit."

Les programmes prévoient l'octroi de prêts variés pour les aménagements agricoles et autres besoins des agriculteurs, pour l'amélioration des logements de différentes catégories, pour les opérations de

pêche, pour les petites entreprises et pour les étudiants. Les programmes englobent aussi des prêts hypothécaires au titre de la Loi L.N.H., des emprunts accordés dans le cadre des Négociations du Kennedy Round, des prêts aux exportations, pour avis techniques, au tourisme, pour la modernisation des laiteries, pour aider en cas d'intempéries et, pour de multiples raisons diverses.

Rapport Schooner

Remous dans les Chambres de commerce

Rhéal Bercier
Chroniqueur à l'Economie & finance

La publication du document-choc sur les Chambres de commerce au Québec a créé un remous au sein de ce corps intermédiaire.

Interrogés par LA PRESSE, plusieurs porte-parole de ce mouvement ont déclaré que le document, maintenant qu'il est connu du public, pourrait amener les Chambres de commerce du Québec à repenser leurs structures et leurs objectifs en fonction d'un nouveau rôle dans un proche avenir.

Le travail de réorientation est déjà amorcé et la publication de ce document pourrait accélérer les travaux visant à concrétiser les réformes qui s'imposaient, a déclaré l'un d'entre eux.

On sait que le document de 25 pages, qui a été rédigé par le rédacteur en chef de la revue Commerce, propose une réforme complète du mouvement "Chambre de commerce" au Québec.

Dans son édition d'hier, LA PRESSE résumait les opinions et les recommandations de celui qui, au cours des six dernières années, a occupé à peu près tous les postes au sein de la Chambre de commerce du district de Montréal, M. Pierre Shooner.

Visiblement surpris que ce document confidentiel, qui a été envoyé à 10 responsables du mouvement seulement, soit publié, la plupart des dirigeants des Chambres de Montréal et du Québec ont préféré ne pas commenter "pour le moment" les recommandations contenues dans ce document-choc.

En effet, des personnes jointes par LA PRESSE, seul M. Claude Ducharme, président de la Chambre de commerce de Montréal, a livré ses premières réactions.

D'accord avec l'esprit des remarques et des recommandations soulignées et proposées par M. Shooner, M. Ducharme s'est dit toutefois très optimiste quant à l'avenir des Chambres de commerce en général et de celle de Montréal en particulier.

"Nous nous interrogeons depuis plusieurs mois sur nos structures et nos formules d'action. Il nous faut d'abord oublier le passé et penser en termes d'avenir. Dans cette perspective, nous avons un rôle "socio-économique" important à jouer et nous n'entendons pas rester muets devant les importantes réformes qui s'accomplissent dans la Belle province."

M. Ducharme s'est dit "très ouvert" aux propositions de M. Shoo-

ner, précisant que le document rédigé par le rédacteur en chef de Commerce servira de base à une plus grande étude du rôle futur de la Chambre métropolitaine.

Il a précisé que le conseil d'administration de l'organisme métropolitain sera saisi de cette question au cours de sa prochaine réunion qui doit avoir lieu dans quelques jours.

D'autre part, à la Chambre de commerce de la province de Québec, le directeur général de la Fédération, M. Jean-Paul Létourneau, a préféré retarder la diffusion des réactions de l'organisme provincial aux propositions de M. Shooner.

Il a fait observer que maintenant que le document est rendu public, il incombait au conseil d'administration de la Chambre de prendre position, s'il le juge opportun.

Joint à son domicile, l'auteur du document, M. Pierre Shooner, surpris également que LA PRESSE ait eu un exemplaire de son travail, s'est dit cependant "agréablement étonné" de la bonne réception de ses recommandations par certains membres et administrateurs du mouvement.



M. Claude Ducharme, président de la Chambre de Commerce du district de Montréal.

"Mes remarques et suggestions ont voulu être constructives car, plus que jamais, je crois à l'importance de l'action du mouvement "Chambre de commerce". Les Chambres de commerce ont été fondées pour répondre à des besoins. Aujourd'hui encore ces besoins demeurent, mais prennent une nouvelle forme. L'important pour le mouvement aujourd'hui sera d'aller au-devant de ces besoins et être avant-gardiste dans son rôle."

Construction d'une usine de camions nippons à Cuba

TOKYO (UPI) — Un important manufacturier d'automobiles japonais négocie actuellement avec le gouvernement cubain la construction d'une usine de camions à Cuba.

Le journal financier japonais "Nihon Keizai", qui publie la nouvelle en première page, ne dévoile pas le nom du manufacturier, mais déclare que la firme et le gouvernement du premier ministre Fidel Castro sont parvenus à un accord de base.

Le journal ajoute que la construction de l'usine pourrait commencer très rapidement, vers l'été prochain.

Dans une première phase, les Japonais apporteraient leurs connaissances techniques et leur équipement et l'usine ne s'occuperait que de l'assemblage de pièces importées du Japon. Le gouvernement cubain espère qu'éventuellement la plus grosse partie du travail de fabrication se fera à Cuba.

Depuis l'automne dernier, un groupe

d'étude de la firme japonaise étudie les possibilités du projet à Cuba.

Depuis plusieurs années, le commerce du Japon avec Cuba est déficitaire. Les Japonais achètent le sucre cubain, mais pour se conformer aux intérêts des Etats-Unis, les ventes de marchandises japonaises à Cuba ont été freinées. L'organisation du commerce extérieur du Japon rapporte que les achats de sucre cubain se sont élevés à \$90 millions, tandis que les Japonais n'exportaient que pour \$10 millions à Cuba.

De leur côté, Toyota, Nissan et Isuzu Motor ont toutes trois émis des communications pour expliquer qu'elles n'étaient pas concernées. Cependant un porte-parole de Nissan a déclaré qu'il était possible que des dirigeants de la compagnie soient au courant et aient discuté le projet. "Pour le moment, il vaut mieux nier cette affaire", a-t-il le porte-parole.

Assurance-auto: la hausse devra être justifiée

— Tetley

par André CHENIER

"Prouvez-nous que cette augmentation de la prime d'assurance-automobile est justifiée au Québec et nous serons prêts à l'accepter."

C'est la réponse qu'a fournie le ministre des Institutions financières à l'Association canadienne des assureurs (Canadian Underwriters Association), en apprenant que cette association désirait hausser les primes de 12.1 p. cent dans tout le Canada et d'environ 6.1 p. cent au Québec.

M. William Tetley, qui recevra bientôt les assureurs indépendants, croit avoir bien fait sentir à la plus importante association d'assureurs-automobile que le gouvernement provincial n'acceptera aucune majoration de la prime d'assurance au chapitre de la responsabilité civile où le minimum de protection requise est présentement de \$35,000.

"Par ailleurs, a-t-il ajouté, nous ne nous attendons pas à une augmentation de l'assurance contre les dommages infligés au véhicule d'autrui.

"Il pourrait y avoir des augmentations localisées de l'assurance pour le véhicule de l'assuré mais les primes sont aujourd'hui si chères qu'on achète de moins en moins ce genre d'assurance.

"Peut-être la solution se trouve-t-elle dans l'assurance collective, genre "flotte synthétique", où un groupe d'individus bénéficie d'une réduction de prime mais nous devons nous assurer à la fois que la protection est la même et que ceux qui n'auront pas d'accident ne payeront pas la forte somme pour ceux qui en ont.

"Ce genre d'assurance, a poursuivi le ministre, est présentement permis mais nous étudions l'opportunité de lui donner un caractère permanent."

M. Tetley reconnaît que le coût de réparation d'un véhicule accidenté est aujourd'hui "terriblement élevé" et que l'assureur aussi bien que l'assuré sont parfois saignés à blanc sous cet aspect.

"Le problème des pièces importées, dont le prix ici dépasse 70 p. cent le prix du pays d'origine, est peut-être le problème le plus important qui se présente à nous. Mais les importations tombent sous la juridiction fédérale et cette question devra sans doute être discutée avec Ottawa."

Le "prime rate" baissera-t-il à nouveau aux USA ?

NEW YORK (AFP) — La First Pennsylvania Banking and Trust Corporation, la plus grosse banque de Philadelphie et la 23e des Etats-Unis, a pris hier l'initiative d'un nouvel abaissement du "prime rate", le taux d'intérêt de base du système bancaire américain, et a ramené le sien de 6.75 à 6.50 pour cent. A l'heure de la fermeture du Stock Exchange de New York, des grandes banques de New York, de Chicago et de Californie ne s'étaient toutefois pas encore alignées sur la décision de la First Penn et maintenaient leur taux privilégié à 6.75 p.c., niveau auquel il a été ramené le 22 décembre dernier.

La décision de la grande banque de Pennsylvanie a été accueillie sans grande surprise dans la mesure où les dernières statistiques du système de la Réserve fédérale indiquent que la position liquide des banques commerciales américaines a continué à s'améliorer pendant la dernière semaine de l'année. Les taux d'intérêt à court terme ont eux aussi poursuivi leur déclin en raison de la faiblesse de la demande de crédit. Devant cette évolution, on parlait à nouveau dans les milieux financiers de la possibilité d'une réduction du taux d'intérêt privilégié des banques et même du taux d'escompte de la Réserve fédérale.

La position d'attente des plus grandes banques américaines n'a cependant pas non plus surpris les observateurs. Elle peut s'expliquer par plusieurs facteurs. D'une part, les banquiers estiment sans doute préférable de ne prendre une décision qu'après l'interview télévisée du président Nixon, lundi soir, interview au cours de laquelle le chef de l'exécutif pourrait révéler certaines de ses intentions dans le domaine économique.

NOMINATIONS CANADA STARCH



D. H. DAVIS

J. AUBERTIN

M. E. Fee, président de The Canada Starch Company Limited, annonce deux nominations à des postes supérieurs de la division Best Foods de cette compagnie.

Donald H. Davis est désigné comme vice-président et chef d'exploitation de cette division et il sera comptable de ses fonctions au président.

Jean Aubertin est nommé directeur national des ventes et sera chargé de la direction du personnel de ventes de cette division.

La Canada Starch fabrique et vend, par l'entremise de sa division Best Foods, une grande variété de produits de consommation, tels l'huile de maïs Maxola, le Maxola Tasty Bake, le sirop de maïs Crown Brand, les teintures Rit, et l'empois à vaporiser Niagara.

à Québec
l'unique
«motor hotel»
AIR CLIMATISÉ
DISPOS. 5 T.V. SÉLÉCTION & LITÉRAIRE
RESTAURANT
RESERVATION 418-681-7701

MOTEL

2250 Boul. St-Anne
Québec P.Q.

L'année a mal commencé sur les marchés boursiers

L'année a mal commencé sur les parquets boursiers de Wall Street, Montréal et Toronto.

La cote qui progressivement s'était élevée au cours des dernières séances de 1970, s'est brusquement affaiblie hier au cours d'une journée peu active sur la plupart des marchés.

A Wall Street, la tendance a été particulièrement lourde et les blue chips ont été les affectées par la baisse.

Prises de bénéfices, réserve des investisseurs, absences des institutions sont autant de raisons pour expliquer cette faiblesse de la cote.

L'abaissement du "prime rate" annoncé par une importante banque de Philadel-

les transports aériens et les caoutchoucs se sont alourdis. Dans les autres secteurs on remarque des fluctuations à tendance négative ou mixtes.

Le volume des transactions assez faible, s'est élevé à 10,020,000 actions.

Effondrement à Montréal

Le ton donné par la première Bourse des États-Unis s'est répercuté au Canada où les Bourses de Montréal et de Toronto ont subi de lourdes pertes.

A Montréal tous les secteurs se sont effondrés. Les banques ont reculé de plus de deux points et les services publics de plus d'un point.

Les pertes ont dépassé les gains par 116 contre 72 tandis que 75 titres sont demeurés inchangés.

Le volume combiné des Bourses de Montréal et Canadienne a légèrement dépassé le million d'actions.

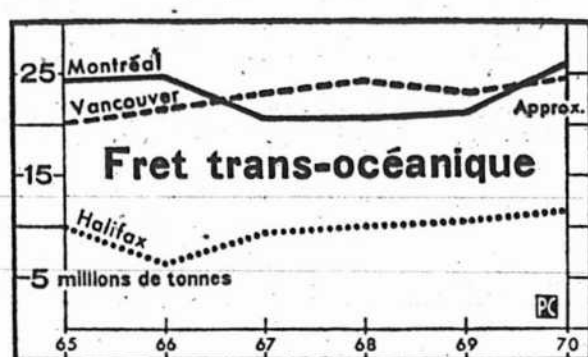
Important recul à Toronto

A Toronto, même phénomène qu'à Montréal. En dehors des mines d'or tous les secteurs se sont affaiblis. Les baisses ont été sévères et l'activité du marché assez réduite.

A la fermeture, le volume atteignait 1.51 million contre 2.35 millions jeudi dernier.

Les secteurs les plus faibles ont été les banques, les boissons gazeuses, les services publics et les aciéries. Les industries chimiques, les commerces et les immobilières étaient en hausse fractionnaire.

Les prix qui étaient en perte fractionnaire au début de la séance se sont brusquement effondrés sous la pression de Wall Street au cours de l'après-midi.



Montréal reprend le dessus

Le graphique ci-dessus montre la hausse du trafic des marchandises enregistrée en 1970 dans les trois principaux ports du Canada. Elle indique aussi que le port de Montréal a repris le dessus sur son principal concurrent, Vancouver. L'activité accrue dans les ports canadiens se reflète avantageusement sur la région immédiate qu'ils desservent.

Le marché domestique absorberait trop peu des pêcheries québécoises

RIMOUSKI — Selon le coordonnateur régional des pêcheries, le marché domestique n'absorbe pas assez du produit des pêcheries du Québec, principalement concentrées dans l'est du Québec. "Une très grande proportion des ventes des producteurs se dirige vers les marchés étrangers, principalement vers les États-Unis. Si les producteurs pouvaient intensifier les ventes domestiques, ils seraient moins affectés par les fluctuations des prix des marchés mondiaux et des taux de change et pourraient ainsi verser de meilleurs prix aux pêcheurs. C'est pourquoi la direction des pêcheries dépense environ \$34,000 cette année pour promouvoir la vente sur le marché québécois des espèces les plus communément pêchées dans notre région." C'est ce qui est révélé par l'Office d'information et de publicité du Québec dans son bilan de l'exécution pour l'année financière 1970-71. Ce projet est réalisé en vertu de l'entente de coopération Canada-Québec.

D'une façon plus détaillée, cet effort vise à susciter l'intensification des ventes des produits du Québec chez des détaillants disposés à collaborer avec la direction des pêcheries, à régulariser la distribution et à développer une publicité appropriée.

Originalement, l'on avait envisagé d'établir des comptoirs de vente dans des entreprises existantes. Or après enquête, cette initiative s'est avérée peu pertinente.

On a donc pensé faire la promotion à l'échelle québécoise avec le concours des fédérations des magasins Co-Op et des Pêcheurs unis de Québec qui ont présenté des programmes susceptibles de rencontrer les objectifs recherchés. "Nous payons donc le salaire d'un technicien, des frais de voyage et de démonstration."

denrées AGRICOLES

(PC) — Cours des denrées transmis à Montréal par le ministère fédéral de l'Agriculture.

BEURRE : arrivages courants 92 points, 64, 93 points, 65 ; commission canadienne des produits laitiers, 65.

FROMAGE : les prix n'ont pas été déterminés.

POUDRE DE LAIT ECRAIE : procédé par vaporisation No 1 en sacs : 20 à 23 ; procédé par rouloir, No 1 en sacs 20 à 21 ; pour nourrissement, en sacs 18 à 19.

POUDRE DE LAIT : de beurre pour nourrissement, 16 1/2 à 17 ; poudre de lait, 5 à 5 1/2.

POMMES DE TERRE : prix de gros : Québec, nouvelle récolte, 25 à 30 ; 5 à 5 1/2.

PRIX DES ŒUFS, en cartons, d'une douzaine : A-extras, 48 ; A-gros, 47 ; A-moyens, 43 ; A-petits, 42.

PRIX PAYÉS cette semaine par les distributeurs de la Fédération des producteurs du Québec : A-extras, 48.0 ; A-gros, 47.5 ; A-moyens, 43.5 ; A-petits, 42.5 ; A-petits, 42.5.

La Banque Royale rappelle son gérant de Lima

La Banque Royale du Canada a annoncé hier la fermeture de sa succursale de Lima, au Pérou.

"En raison d'un concours

de circonstances", explique la banque dans un communiqué, il a été jugé "non pratique" de poursuivre les opé-

tions de cette unité fondée en 1925.

Depuis le début de l'année 1970, c'est la Banco de Lima qui s'occupe des comptes non réglés de la banque.

Cette décision ne préjuge pas pour autant d'une série de fermetures de succursales internationales, précise le communiqué. La banque a d'ailleurs ouvert, récemment, de nouvelles succursales en Colombie, en Jamaïque, aux Bahamas, et au Honduras britannique.

NOMINATION AU CANADIEN PACIFIQUE



M. H.A. Slater

M. G. J. Van den Berg, vice-président, finances, au Canadien Pacifique, annonce la nomination de M. H. A. Slater au poste de directeur, financement de la compagnie. M. Slater sera responsable du financement extérieur de Canadian Pacific Railway Company et de ses filiales. Il est diplômé de l'université du Manitoba et possède une vaste expérience de l'entreprise bancaire et financière.

fruits et LEGUMES

(PC) — Prix payés aux producteurs du Marché central métropolitain pour les produits de première qualité. Ces prix sont fournis par le ministère de l'Agriculture.

POMMES : Cortland, 52 à 52.25 ; McIntosh, 52.50.

BETTERAVES : \$1.50 à \$1.75 les 50 livres.

CAROTTES : \$1.25 les 50 livres ; \$1.45 à \$1.75 pour 24 celloles de 2 livres ou 10 celloles de 5 livres.

CHOUX : verts, 90 à \$1.25 pour 50 livres, suivant la grosseur ; rouges et Savoy, \$2.00 à \$2.25 la douzaine.

CHOUX CHINOIS : \$2.00 à \$2.25 pour 12.

OGNONS : 3/4 pouce à 2 1/2 pouces, \$1.75 à \$2 les 50 livres ; 2 1/2 pouces à 3 1/4 pouces, \$2.50 les 50 livres ; 3 1/4 pouces et plus, \$3.25 les 50 livres ; \$2.50 à \$2.75 les 24 celloles de 2 livres ; rouges, \$1.75 à \$2.00 les 50 livres.

PATATES : \$1.25 à \$1.35 les 50 livres.

PANIS : \$2.75 à \$3.00 pour 12 celloles.

POIREAUX : \$1.00 à \$1.25 la douzaine.

RUTABAGA : \$1.00 à \$1.25 les 50 lb.

marché des BESTIAUX

(PC) — Les arrivages étaient en hausse de même que les prix et la demande était bonne au cours de transactions actives, lundi, aux marchés de Montréal.

Les arrivages comprenaient : 709 bêtes à cornes, 506 veaux, un porc, mais il n'y eut ni agneaux ni moutons. Les bœufs de choix étaient cotés à \$12.00-\$13.50, de bonne qualité \$12.00-\$13.75, de qualité moyenne \$12.50-\$13.00 et ordinaire \$12.75-\$13.50.

Les génisses de bonne qualité \$12.25-\$13.75, moyenne \$12.25-\$13.75 et ordinaire \$12.75-\$13.75.

Les vaches de bonne qualité \$12.75-\$13.50, moyenne \$12.75-\$13.50, ordinaire \$12.75-\$13.50.

Les veaux de bonne qualité \$12.75-\$13.50, moyenne \$12.75-\$13.50, ordinaire \$12.75-\$13.50.

Les lauroux de bonne qualité \$12.75-\$13.50, moyenne \$12.75-\$13.50, ordinaire \$12.75-\$13.50.

Les moutons n'étaient pas cotés.

COTE DE L'OR

Le cours de l'once d'or fin était coté en argent américain à Londres, à \$374.40 — à Paris à \$374.40 — à Francfort à \$374.40 — à Zurich à \$375.00 — à Hong Kong à \$38.96. A Beyrouth le kilo était coté à \$1,208.

titres au comptoir

par la PRESSE CANADIENNE

Acan Mns	8000	41	37
A G F Special	1400	245	245
Bald Min	500	3	3
Bushnell Comm	100	413	425
Chibber Mng	500	150	150
Clearwater	19500	42	30
Conquest	1500	42	42
Cons Computer	400	800	788
Dasson Cop	6000	6	5
Israell	50500	37	35
L P Div	14700	250	205
Main Oka	2000	12	12
North Que Exp	400	250	300
Flendon Ltd	400	200	200
Gaspé Que	18500	48	32
Grand Bahama	500	105	105
Grt Lk Nick	1750	313	288
Improv Dred	61000	4	4
James Int Ind	2000	12	12
Killarney	500	28	28
Lewis Red Lk	1000	29	29
Main Life	2000	12	12
Marcambeau	1000	41	41
Matt Berry	1000	25	25
Mediapk	750	155	150
Wapusk	19000	45	40
Mistessini Ur	12000	50	50
Morono Cop	2000	26	25
Mra Holda A	700	575	563
Napata	500	25	25
New Assoc Dev	500	13	13
N B Uran	1500	30	375
North Que Exp	2000	10	75
Nouvelle Mng	1500	60	50
Parr Mns	500	55	55
Que Antimony	1000	31	31
Revenue Prop	4500	53	50
Silver Stack	1000	75	70
Steadman	100	1514	1614
Systm Dim	1000	17	17
Torndon	5000	27	25
Trouliss	2000	47	47
Unigesco A	500	265	205
Yellowknife	2500	6	5

cours des obligations

GOVERNEMENT DU CANADA

Achat	Vente
1972	99 1/2
1976	99
1977	102 1/2
1978	103 1/2
1979	104 1/2
1980	105 1/2
1981	106 1/2
1982	107 1/2
1983	108 1/2
1984	109 1/2
1985	110 1/2
1986	111 1/2
1987	112 1/2
1988	113 1/2
1989	114 1/2
1990	115 1/2
1991	116 1/2
1992	117 1/2
1993	118 1/2
1994	119 1/2
1995	120 1/2
1996	121 1/2
1997	122 1/2
1998	123 1/2
1999	124 1/2
2000	125 1/2

ROYALTY 7 1/2 1er nov. 1973 96

ROYALTY 7 1/2 1er nov. 1978 96

Simpsons 9 1/2 15 d. 1989 104

Weston G 9 1/2 1987 85

Alberta Gas 9 1/2 1990 103 1/2

BC Telephone 9 1/2 1990 106 1/2

BC Tel 9 1/2 14 oct. 1990 106 1/2

Marit Tel 9 1/2 14 oct. 1990 103 1/2

North C G 9 1/2 1991 103 1/2

T.C. Pipeline 1990 104 1/2

Tr Pipeline 1989 93

W Coast 5 1/2 1er av. 1978 77

V de N 9 1/2 2 sec 1990 102 1/2

Tor Met 8 1/2 1 oct. 1990 101 1/2

GOVERNEMENTS PROVINCIAUX

Alb. 8 1/2 16 nov. 1990 104 1/2

M Hydro 1er av. 1990 107 1/2

N.B. 9 1/2 10 oct. 1975 104 1/2

Nfld 9 1/2 15 nov. 1990 103 1/2

N Scot 9 1/2 30 juin 1990 106 1/2

Ont Hyd 8 1/2 2 dec. 1990 106 1/2

Que 9 1/2 1 août 1977 102 1/2

P.E.I. 9 1/2 1 nov. 1990 101 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

INDUSTRIELLES

Alb Gas 7 1/2 conv 1990 122 1/2

Am Int 7 1/2 1967 15

Am Int 7 1/2 1967 15

CP B 11 nov. 1997 103 1/2

Domtar 1987 81

G.M.C.A. 7 1968 85

G.M.C.A. 7 1974 99

Noranda 1 15 oct. 1970 104 1/2

CARRIÈRES et PROFESSIONS

UNIVERSITÉ
DE
SHERBROOKE



ASSISTANTE ADMINISTRATIVE

LE POSTE

Sous l'autorité de l'adjoint du recteur à la Vie étudiante et en collaboration avec le secrétaire à la Vie étudiante et les directeurs des services pour les étudiants, la titulaire du poste aura à :

- 1— assurer auprès de la direction de la Vie étudiante une responsabilité spéciale par rapport aux besoins et aspirations des étudiants de l'Université;
- 2— aider l'adjoint au recteur à la Vie étudiante dans l'accomplissement de ses fonctions administratives (budgets, personnel, etc.);
- 3— préparer des études, mémoires, documents sur diverses questions à caractère administratif qui intéressent la Vie étudiante;
- 4— agir comme secrétaire du Comité des directeurs des services.

LA CANDIDATE

Le poste est offert à toute personne possédant un premier degré universitaire de préférence en sciences humaines. La titulaire du poste devra avoir une connaissance actuelle du milieu étudiant des universités.

LES CONDITIONS

Le traitement de la titulaire sera établi en fonction de sa formation et de son expérience. La titulaire jouira des bénéfices sociaux accordés par l'Université à son personnel: caisse de retraite, assurances, vacances, etc.

Toute offre de services doit s'accompagner d'un curriculum vitae détaillé et s'adresser, avant le 15 janvier 1971, à

Université de Sherbrooke
Service du Personnel,
Sherbrooke, Qué.

POSSIBILITÉS DE CARRIÈRE

AGENTS POUR LES ALIMENTS ET DROGUES, CHIMISTES MINISTÈRE DE LA SANTÉ NATIONALE ET DU BIEN-ÊTRE SOCIAL

SPECIALISTE ADJOINT, SECTION DE MICROBIOLOGIE, OTTAWA. Traitement jusqu'à \$13,994 — Définir et évaluer les normes d'exploitation et les directives des programmes appliqués par l'entremise des bureaux régionaux. Diplôme universitaire et une formation en microbiologie des aliments. Plusieurs années d'expérience connexe. (Réf.: 71-130-01).

SPECIALISTE ADJOINT, SECTION DE LABORATOIRE, OTTAWA. Traitement jusqu'à \$13,994 — Planifier et mettre au point les projets destinés aux laboratoires régionaux et évaluer des rapports analytiques. Baccalauréat spécialisé en chimie ou en pharmacie et de l'expérience dans l'industrie pharmaceutique. (Réf.: 71-130-02).

SPECIALISTE ADJOINT, SECTION DE LA PUBLICITÉ, OTTAWA. Traitement jusqu'à \$10,662 — Contrôler l'étiquetage, l'emballage et le matériel publicitaire des cosmétiques, drogues et instruments médicaux et évaluer les formules des médicaments brevetés. Baccalauréat spécialisé en chimie ou en pharmacie et de l'expérience dans l'industrie pharmaceutique. (Réf.: 71-130-03).

SPECIALISTE DE L'INSPECTION DES ALIMENTS, MONTREAL ET TORONTO. Traitement jusqu'à \$12,162 — Effectuer des inspections détaillées dans des établissements de fabrication de produits alimentaires complexes. Baccalauréat spécialisé en chimie, microbiologie ou technologie alimentaire et de l'expérience connexe. (Réf.: 71-130-04).

SPECIALISTE DE L'INSPECTION DES DROGUES, MONTREAL ET TORONTO. Traitement jusqu'à \$12,162 — Effectuer des inspections détaillées dans des établissements de fabrication d'instruments médicaux, de médicaments ou de cosmétiques. Baccalauréat spécialisé en chimie (option fabrication), en chimie, chimie pharmaceutique ou en biochimie et de l'expérience connexe. (Réf.: 71-130-05).

CHIMISTES, MONTREAL. Traitement jusqu'à \$10,012 — Effectuer des analyses chimiques et physiques sur des aliments, des drogues et des cosmétiques. Baccalauréat spécialisé en chimie et une bonne connaissance de l'instrumentation. Il est souhaitable d'avoir de l'expérience dans l'industrie alimentaire ou pharmaceutique. (Réf.: 71-130-01).

Pour les postes 71-130-03, 71-130-04 (Montréal) et 71-130-05 (Montréal), les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage du français et de l'anglais. Faites parvenir votre demande d'emploi à l'adresse suivante :



Fonction
publique
du
Canada

CADRES DES SCIENCES BIO-PHYSIQUES
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA 4 (ONTARIO), CANADA.

Dans toute correspondance, veuillez mentionner
le numéro de référence approprié.

ESTIMATEUR — IMPRIMERIE

Nous recherchons un homme d'environ 30 ans qui compte de 5 à 10 années d'expérience dans l'imprimerie. Une partie de cette expérience aura été prise préférentiellement dans un service d'estimation ou alors dans un service de production. Le candidat doit être imaginatif, agressif et nettement orienté vers la créativité. Le bilinguisme est essentiel. Le salaire est proportionnel à ce poste important.

Notre maison est une entreprise canadienne-française bien établie qui entreprend une nouvelle ère de progrès. Notre administration est jeune et dynamique et notre outillage est de première qualité. Notre programme prévoit de l'avancement pour tout notre personnel de cadre. Prière de faire parvenir immédiatement votre curriculum vitae à

CASE 11681 LA PRESSE

Dans le cadre du développement de
notre département **ORGANISATION ET CONSEIL**,
nous recherchons

INGENIEURS EN ORGANISATION

Les candidats devront avoir une sérieuse expérience
en organisation industrielle et en économie.

Le salaire de départ sera fonction de l'expérience
et des références des candidats.

Le lieu de travail est **MONTREAL**.

La connaissance de l'anglais et du français est
souhaitée.

Envoyer curriculum vitae et prétentions à :

CENTI CANADA
consultants en informatique
Place du Canada, suite 1365
MONTREAL 101
861-2035



DIRECTEUR MÉDICAL

Un important hôpital de Montréal requiert immédia-
tement les services d'un directeur médical à temps
complet.

Le candidat devra posséder une maîtrise en admini-
stration hospitalière ou une expérience équivalente
comme directeur médical.

Toutes les candidatures seront traitées de façon
strictement confidentielle.

Faire parvenir "curriculum vitae" détaillé à :

CASE 11,679 LA PRESSE

ALLIANCE MUTUELLE-VIE

demande

— ASSISTANT-CHEF COMPTABLE, avec diplôme professionnel.
— DEUX EXAMINATEURS, réclamations d'assurance santé, avec
expérience

Téléphone :

849-2491, Mlle L. Landry

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

RENSEIGNEMENTS:

Les annonces publiées dans cette section sont facturées au tarif unitaire de \$1.00 la ligne agée. Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de ces annonces est dû avant le 15 janvier 1971. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à 2 jours avant la date de publication.

Téléphone : 874-7245, 7246 ou 7258

Demandez

Mlle Pierrette Lalumière ou écrivez à LA PRESSE
7, rue Saint-Jacques, Montréal

LE MINISTÈRE DE L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE RECHERCHE DES SECRÉTAIRES POUR EMPLOI IMMÉDIAT À MONTREAL

TRAITEMENTS — niveau ST 4 — \$5234 — \$5751
niveau ST 5 — \$5632 — \$6191

PLUS 7% boni de bilinguisme

(voir information additionnelle ci-bas)

FONCTIONS

Les candidats choisis devront pouvoir leurs services de secrétaire et de sténographe aux Agents de la Direction du programme de subventions à l'industrie de la division de l'Expansion Industrielle.

EXIGENCES LINGUISTIQUES

Pour l'exercice des fonctions de certains de ces emplois les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français; tandis que pour l'exercice des fonctions des autres emplois la connaissance du français est essentielle.

EXIGENCES FONDAMENTALES

- Les connaissances et les aptitudes qu'on trouve normalement chez les personnes qui ont terminé avec succès la dixième (10e) année.
- Avoir obtenu de bons résultats dans l'exécution de tâches connexes aux fonctions.
- Aptitude manifeste à prendre et à transcrire de la dictée à terminologie difficile.
- Les candidats devront subir une épreuve de dactylographie et de sténographie.

INFORMATION ADDITIONNELLE

Pour être éligibles pour le boni de bilinguisme, les candidats devront subir une épreuve de sténographie en anglais et français.



Fonction
publique
du
Canada

Prière d'adresser toute demande d'emploi au Centre
de Main-d'œuvre du Canada le plus près du domicile.

Veuillez mentionner le numéro de concours :
71-EER-1000 (201) (ST 4) 71-EER-1001 (201) (ST 5)

OFFRE D'EMPLOI

La Commission de Formation Professionnelle de la Main-d'Œuvre de la Région de Montréal-Sud requiert les services d'une personne pour le poste suivant:

ADJOINT AU DIRECTEUR:

- Superviser la formation relevant du Centre.
- Diriger le personnel.
- Tenir à date les dossiers du personnel.
- Étude des réquisitions.
- Rédiger et soumettre à son supérieur les rapports relatifs à ses responsabilités.
- Participer à la préparation du budget.

Qualifications:

- 15 années de scolarité.
- 5 années d'expérience dans l'enseignement professionnel ou dans l'administration.

Lieu de travail: Tracy

Date limite du concours: 11 janvier 1971.

Faire parvenir curriculum vitae (diplômes, attestations, etc.) le plus tôt possible à:

Commission de Formation Professionnelle de la
Main-d'Œuvre de la Région de Montréal-Sud
300 boul. Casavant, C.P. 443
St-Hyacinthe, Qué.
a/s M. Jean Bélanger,
Directeur intérimaire des Centres

500

861-8371

"Aucuns frais à déboursier par le candidat"

\$15,000. — VERIFICATEUR INTERNE

C.A. bilingue, pour assumer un poste de commande dans la vérification de l'administration et des opérations d'une des plus importantes compagnies dans son domaine. Le candidat choisi aura pour fonction de mettre au point la comptabilité des différentes filiales de la compagnie et de présenter les états financiers.

Appeler Martin Shaw

\$8,400. — 3 COMPTABLES EN PRIX DE REVIENT, CONSTRUCTION
Notre client demande les services immédiats de 3 comptables ayant de l'expérience dans l'industrie de la construction. Il s'agit de postes permanents au sein d'une des entreprises de construction les plus en vue du Québec.

Appeler Martin Shaw

500

Sélection services Canada Limitée
615 av. St. Laurent, Suite 500, Montréal, Qué.

HALIFAX: (902) 429-3171

OTTAWA: (613) 237-2383

QUEBEC: (418) 522-8171

TORONTO: (416) 360-1293

VANCOUVER: (604) 688-8221

SPECIALISTE DU FRANÇAIS

Une grande entreprise canadienne recherche les services d'un linguiste bilingue spécialisé dans l'enseignement du français par la méthode LFI.

Le candidat devra avoir une formation universitaire et une expérience suffisante pour diriger un groupe de professeurs dans l'enseignement des langues française et anglaise aux cadres et au personnel de la compagnie.

Adresser curriculum vitae détaillé en mentionnant traite-
ment désiré à

CASE 11,677 LA PRESSE

DIRECTEUR DE VENTES

Importante maison d'alimentation (viandes) requiert les services d'un directeur de ventes pour mise en marché de son produit. Équipe de 5 vendeurs à diriger. Établir réseau de distribution à travers la province.

Le candidat doit être bilingue. Bonnes conditions de travail. Salaire selon les qualifications et l'expérience.

La demande d'emploi doit être faite par écrit, inclure "curriculum vitae" à :

CASE 11678 LA PRESSE

UNE CARRIÈRE DANS LA

fonction publique municipale

VOUS INTÉRESSE-T-ELLE?

ARCHITECTE-PAYSAGISTE —

Devoirs de la fonction: Préparer des plans en vue de l'aménagement de parcs et de terrains de jeux et de l'embellissement des abords de certains édifices, voies-promenades, etc.
Qualités requises: Posséder un baccalauréat en architecture paysagiste d'une université reconnue. L'expérience pratique n'est pas essentielle.
Traitement: \$8,980-\$14,485. (Le traitement initial sera déterminé selon l'expérience du candidat; augmentation de 6% au 1er mars 1971).

CHIMISTE — Service de Santé —

Division des laboratoires —

Devoirs de la fonction: Effectuer des analyses et des recherches dans le domaine des mesures de contaminants atmosphériques.
Qualités requises: Posséder un diplôme universitaire en chimie. De préférence, être membre en règle de la Corporation des chimistes professionnels du Québec. Quelques années d'expérience dans le domaine des analyses de contaminants atmosphériques et, de préférence, avoir travaillé quelques années en chromatographie en phase gazeuse.
Traitement: \$8,205-\$13,485. (Le traitement initial sera déterminé selon l'expérience du candidat).

POLICIER —

Qualités requises: Être citoyen canadien, avoir au moins 18 ans et demi à la date

de l'examen préliminaire et ne pas avoir atteint 30 ans à la date d'entrée en fonctions. Avoir complété avec succès une 11e année d'études. Taille minimum: 5'8", pieds nus; poids minimum: 140 livres, sans vêtement. Vision minimum: 20/30 chaque oeil sans verres.
Traitement: \$6,565-\$9,815. (Le maximum s'atteint après 3 ans de service).

PROGRAMMEUR GRADE 1

(Centre d'informatique) —

Devoirs de la fonction: Effectuer des travaux comportant la codification de programmes simples ou de parties de programmes devant être utilisés par des ordinateurs pour la préparation de rapports administratifs et autres travaux.

Qualités requises: Avoir complété la scolarité du cours conduisant au diplôme d'études collégiales (C.E.G.E.P.) option informatique ou avoir complété une 11e année d'études et posséder environ deux ans d'expérience pratique en programmation pour ordinateurs.
Traitement: \$7,335-\$8,880.

SURVEILLANT PROFESSIONNEL

(Service du Bien-Être social) —

Devoirs de la fonction: Consultations professionnelles par entrevues individuelles ou de groupe auprès des étudiants stagiaires et du personnel. Formation du personnel.

Qualités requises: Au moins 25 ans à la

date de la nomination. Détenir une maîtrise en arts (service social) d'une université reconnue. Posséder quelque expérience dans le domaine du service social.
Traitement: \$10,935-\$12,475.

TECHNICIEN DU PERSONNEL GRADE 2 (Commission du Service civil — Examens) hommes.

Devoirs de la fonction: Sous directives, exécuter divers travaux relatifs à la sélection du personnel; préparation de questionnaires d'examen; rencontres avec les responsables des différents services municipaux, administration et correction de tests; participation à des examens oraux, etc.

Qualités requises: Avoir complété une 11e année d'études et avoir suivi des cours en relations industrielles, en psychologie industrielle ou en orientation professionnelle. Environ cinq ans d'expérience pratique dans un domaine de l'administration du personnel. Sont aussi admissibles au concours les candidats qui détiennent le brevet "A" du Ministère de l'Éducation et qui possèdent quelque expérience dans l'enseignement ainsi que ceux qui détiennent un baccalauréat en relations industrielles, en psychologie ou en orientation professionnelle.

Traitement: \$9,265-\$10,815. (Le traitement initial sera déterminé selon l'expérience du candidat).

LA VILLE DE MONTREAL OFFRE UNE BONNE
SECURITE D'EMPLOI ET DES AVANTAGES
SOCIAUX TRES GENEREUX, PARTICULIEREMENT EN
CE QUI CONCERNE LE FONDS DE PENSION, LES
CONGES EN MALADIE, LES JOURS FÉRIES, LES
VACANCES, L'ASSURANCE-MALADIE, ETC.

S'inscrire au moyen du questionnaire "demande d'emploi" qui s'obtient
au service du Personnel, bureau 416, à l'Hôtel de Ville, 275 est, rue
Notre-Dame et le retourner accompagné des documents requis (origi-
naux). Téléphone: 872-3236 ou 37. Dans tous les cas, les candidats
doivent parler et écrire le français et l'anglais, posséder les qualités
personnelles appropriées et jouir d'un état physique satisfaisant.



VILLE DE MONTRÉAL

Si vous avez

12e année ou plus
2 années d'expérience prêts hypothécaires
Ambitieux et énergique

NOUS OFFRONS...

Entraînement individuel
Travail intéressant
Excellent salaire, bénéfices marginaux.

Pour rendez-vous, afin de discuter de votre carrière au sein
d'une des plus puissantes organisations financières au Ca-
nada, appelez:

M. G. Lacasse,
PLAN FONCIER TRADERS LITEE
1432 rue Poirier,
Ville St-Laurent
336-6330.

INFIRMIÈRES AUTORISÉES

EN SALLE D'OPERATION

AU SERVICE DE L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL
QUALIFICATIONS: — Minimum de 2 ans d'expérience en salle
d'opération (chirurgie générale)

— De préférence expérience en chirurgie
cardiaque thoracique ou vasculaire.

Postes disponibles dès maintenant.

S'adresser à:

L'INSTITUT DE CARDIOLOGIE DE MONTREAL
a/s Service du Personnel,
5000 est, rue Bélanger,
Montréal 410.
Tél.: 376-3330 poste 267.

EATON activité

magasins

durant le premier grand événement commercial EATON de la Nouvelle Année!

Chez EATON en ville, Pointe-Claire et Ville d'Anjou.

Commencez la Nouvelle Année du bon pied en profitant de rabais intéressants sur environ 350 articles.

A noter: le standard téléphonique EATON ouvrira aujourd'hui et demain jusqu'à 18 heures mais jeudi de 8 h 30 à 21 h.



début
jeudi!